

TOME 135 - II

ANNÉE 1977

BULLETIN MONUMENTAL

DIRIGÉ PAR

FRANCIS SALET

ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

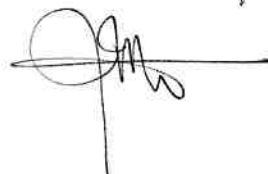
**REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

JEAN MESQUI

**La fortification dans le Valois
du XI^e au XV^e siècle,
et le rôle de Louis d'Orléans**

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS
PARIS**

A Henri-Louis et Elisabeth, sans qui
cet article n'aurait jamais pu voir le jour,
un remerciement de l'amitié qu'ils ont offerte
à notre couple



LA FORTIFICATION DANS LE VALOIS DU XI^e AU XV^e SIÈCLE ET LE RÔLE DE LOUIS D'ORLÉANS

par Jean MESQUI

Bien que très proche de Paris, et donc facile d'accès, le Valois est une région assez mal connue des amateurs d'architecture militaire. Pourtant, voici un siècle, Viollet-le-Duc, à l'occasion de fréquents voyages à Pierrefonds, n'avait pas manqué de visiter l'ancien duché : impressionné par les magnifiques réalisations de Louis d'Orléans, il en avait déduit l'existence d'un réseau organisé de fortifications dans la principauté au xv^e siècle. La région est, de ce fait, sortie de l'ombre pour être un modèle universellement cité de « lignes de défense » médiévales ; par contre, la connaissance même des ouvrages fortifiés régionaux n'a guère progressé depuis Viollet-le-Duc. A quelques rares exceptions près, on cherche en vain des études récentes et bien documentées sur les fortifications conservées (1).

Le présent article a deux buts distincts. Une première partie sera réservée à l'étude des « lignes de défense », dont l'existence nous paraît discutable. Nous analyserons donc les divers aspects de la politique de Louis d'Orléans, et tout spécialement sa politique de fortification ; nos conclusions seront assez éloignées des idées encore en vigueur.

La seconde partie sera consacrée à l'architecture militaire ; nous y mettrons en valeur, par un examen général des ouvrages, les principaux caractères de la fortification régionale jusqu'ici mal connue.

* * *

A. — LOUIS D'ORLÉANS ET LA FORTIFICATION DANS LE VALOIS

La thèse de Viollet-le-Duc n'était, à vrai dire, qu'une des nombreuses suggestions qu'il a faites dans son *Dictionnaire* (2). Elle a été mise en forme et officialisée par le général Wauwermans (3).

La théorie était la suivante : le Duché de Valois, considéré comme une région militaire autonome, était défendu par seize forteresses, disposées en deux lignes de défense. La première ligne aurait été constituée par les châteaux de Creil, Montépilloy, Nanteuil-le-Haudouin, Gesvres, Gandelu, Neuilly-Saint-Front, Oulchy-le-Château et Braine. La seconde aurait compris les châteaux de Verberie, Béthisy, Crépy, Vez, La Ferté-Milon, Louvry. Le système aurait été complété par Pierrefonds, et, plus au Nord, par Coucy, considérés comme les ultimes réduits. Ces lignes, disposées le long des limites sud et est du duché, étaient censées le protéger des attaques venant du sud.

Deux années plus tard, une thèse quelque peu différente était proposée par Jarry, le biographe de Louis d'Orléans (4). Pour lui, deux lignes de défense existaient ; elles regardaient cette fois le nord-est (La Fère, Coucy, Oulchy-le-Château en première ligne, Pierrefonds, Villers-Cotterets, La Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front et Château-Thierry en deuxième ligne).

De ces deux hypothèses, seule la première a fait fortune : quasiment tous les ouvrages d'architec-

ture militaire l'admettent, et il n'est pas rare qu'elle apparaisse au cours de monographies consacrées aux monuments régionaux (5).

Deux démarches sont nécessaires pour contrôler ces théories. Il convient en premier lieu de vérifier les données de base (consistance du comté, puis duché de Valois ; état de la fortification ; politique de Louis d'Orléans en matière d'armement et de fortification) ; nous examinerons ensuite dans quelle mesure la stratégie médiévale permettait à des princes tels que Louis d'Orléans, d'organiser des « lignes de défense ».

I. — FORMATION ET ÉVOLUTION DU COMTÉ DE VALOIS AVANT LOUIS D'ORLÉANS (6)

Le comté de Valois est une petite principauté qui s'est formée dès le x^e siècle au nord-est de Paris, près de Crépy-en-Valois. Son histoire durant les xi^e et xii^e siècles a été marquée par deux lignées de comtes plus ou moins turbulents, comptant souvent parmi les plus puissants seigneurs de l'entourage royal. A la fin du xii^e siècle, la famille comtale s'éteint sans descendance mâle : le comté passe par mariage à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Une brève guerre, menée par le roi Philippe II, met fin à la puissance territoriale de son vassal : en 1185, le traité de Boves fait revenir le comté de Valois à l'héritière Élisabeth (7). En 1213, celle-ci s'étant éteinte sans filiation, Philippe Auguste prend possession du comté (8).

A cette date, le comté comprend sa capitale Crépy, ainsi qu'un petit territoire limité au sud par Nanteuil-le-Haudouin, Betz, Bouillancy (9), à l'est par La Ferté-Milon (10), au nord par Vivières (11), enfin à l'ouest par Morecourt et Séry (12) (voir figure 1). Il forme, avec le comté de Soissons, un bloc tampon entre le domaine royal (Senlis, Béthisy, Compiègne, Choisy-au-bac, Ambleny, Pierrefonds, Vailly-sur-Aisne) (13), et la partie nord-ouest du comté de Champagne (châtellenies d'Oulchy-le-Château, Neuilly-Saint-Front, Meaux, Fismes et Château-Thierry) (14).

En 1240, le comté de Valois est donné en douaire à Blanche de Castille ; le roi adjoint au comté la châtellenie de Pierrefonds (15). Quelques années plus tard, un projet d'apanage contenant le Valois est effectué pour Jean-Tristan, fils de Louis IX, mais la mort prématurée du prince y met fin (16).

A nouveau, en 1291, le comté, dont les limites n'ont pas changé (17), sort du domaine royal pour être l'apanage de Charles de France (Charles de Valois, fils de Philippe III le Hardi). A sa mort, son fils Philippe hérite du comté, qui réintègre le domaine royal à son couronnement (Philippe VI de Valois, 1328).

Philippe de France, fils du précédent roi Philippe VI, reçoit le comté de Valois en 1344, à titre d'apanage (18). Par échange avec Jean II, Philippe, également duc d'Orléans, ajoute à ses possessions les châtellenies de Pierrefonds, Béthisy, Oulchy-le-Château en 1353 (19). Après sa mort (1375), sa femme Blanche hérite de certains de ses domaines, dont le Valois, et les conserve en douaire jusqu'en 1392, date de son décès (20).

État de la fortification dans le comté et ses extensions en 1375 (21) (voir fig. 1).

A l'intérieur même du comté, Blanche d'Orléans possède à cette date les châteaux et villes fortifiées de Crépy et La Ferté-Milon, ainsi que les châteaux de Vivières et Villers-Cotterets. De plus Pierrefonds, Béthisy et Oulchy, récentes acquisitions de Philippe d'Orléans, forment une couronne autour du comté (22).

Tous ces châteaux provenaient, rappelons-le, d'origines très diverses : alors que les quatre premiers faisaient, dès le xii^e siècle, partie intégrante du comté, Pierrefonds, seigneurie privée jusqu'à la fin du xii^e siècle, fut alors rattachée au domaine royal ; Oulchy, siège d'une châtellenie champenoise, ne devint royale qu'en 1285 (23) ; avec Béthisy, ces deux châtellenies intégrèrent le domaine comtal en 1353.

Nous connaissons grâce à une prise effectuée vers 1375 l'état approximatif de ces châteaux. Deux sont pratiquement en ruines : Béthisy et Oulchy (24). Le premier n'est même pas prisé, le second ne l'est qu'à 8 livres par an. Crépy, Villers-Cotterets, Vivières ne sont pas décrits, mais sont respectivement prisés à 80,50 et 30 livres par an (25). Pierrefonds, désigné comme un château fort et grand, est prisé à 32 livres (26).

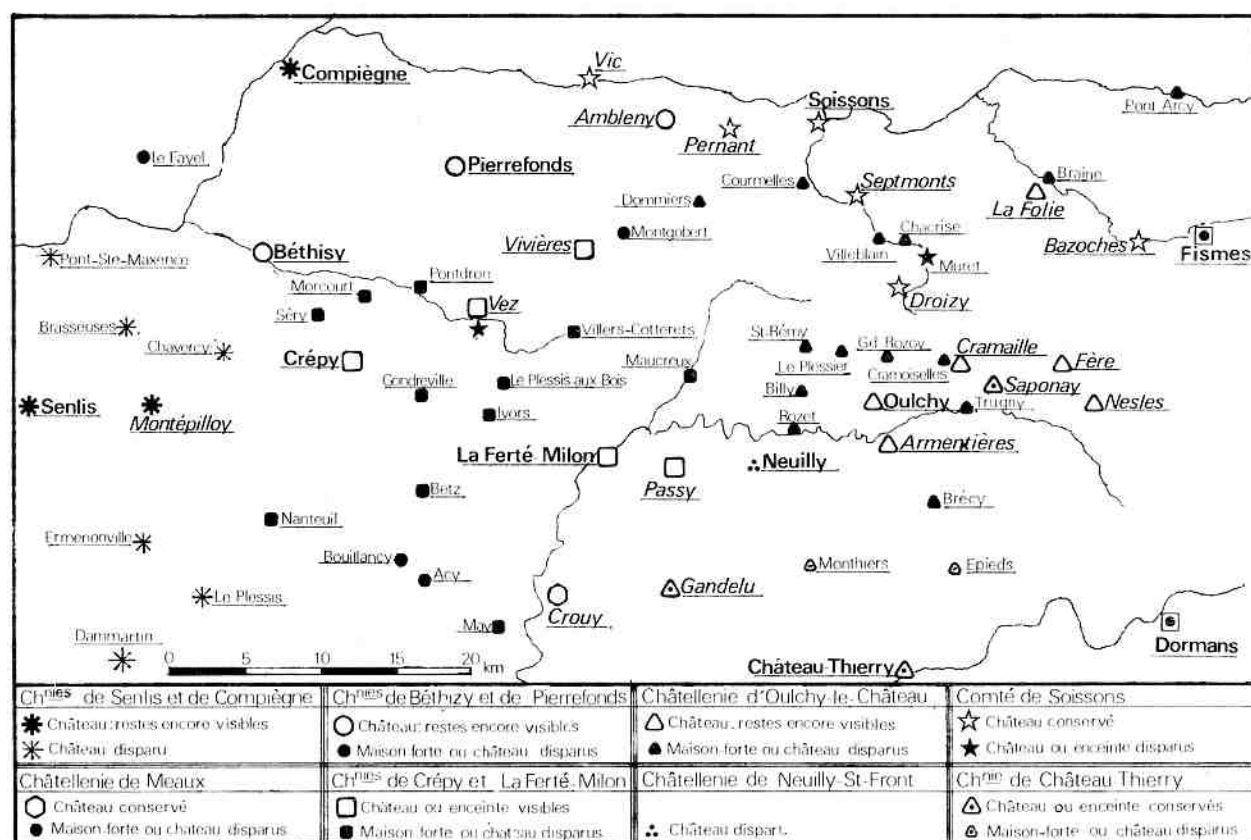


FIG. 1. — ÉTAT DE LA FORTIFICATION DANS LE VALOIS EN 1375
(Carte dressée par l'auteur)

Le château et la ville de La Ferté-Milon, enfin, doivent être en assez bon état, et sont prisés à 60 livres par an (27).

En ce qui concerne les fortifications des vassaux, les dénombrements cités plus haut font apparaître un assez grand nombre de châteaux et de maisons fortes. La distinction entre ces deux types n'est pas toujours fiable (28) : nous n'en avons donc pas tenu compte pour dresser la carte de répartition (figure 1) (29).

II. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LOUIS D'ORLÉANS DANS LE VALOIS ET DANS SES AUTRES POSSESSIONS (30)

Louis de France, fils du roi Charles V, est nommé comte de Valois en 1375, dès la mort de son oncle Philippe d'Orléans (31).

La carrière politique de ce personnage prestigieux a été particulièrement marquante. Louis, duc d'Orléans en 1392, représente tout d'abord les intérêts royaux en Italie, à Savone et à Gênes, à partir de 1393 (32). La santé déclinante du roi le conduit à s'immiscer de plus en plus dans le gouvernement du royaume ; mais il se heurte là bientôt à un puissant rival, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Les premières difficultés apparaissent vers 1398 (33), aboutissant à une première prise d'armes en 1401 (34).

La situation s'envenime encore lorsque Louis d'Orléans prend ouvertement parti contre l'Angleterre en 1402 (35), et ouvre les hostilités (36) : le duc de Bourgogne, dont le commerce ne se conçoit pas sans les Anglais, cherche à limiter l'influence de son rival (37). En 1405, Jean sans Peur et Louis d'Orléans re-

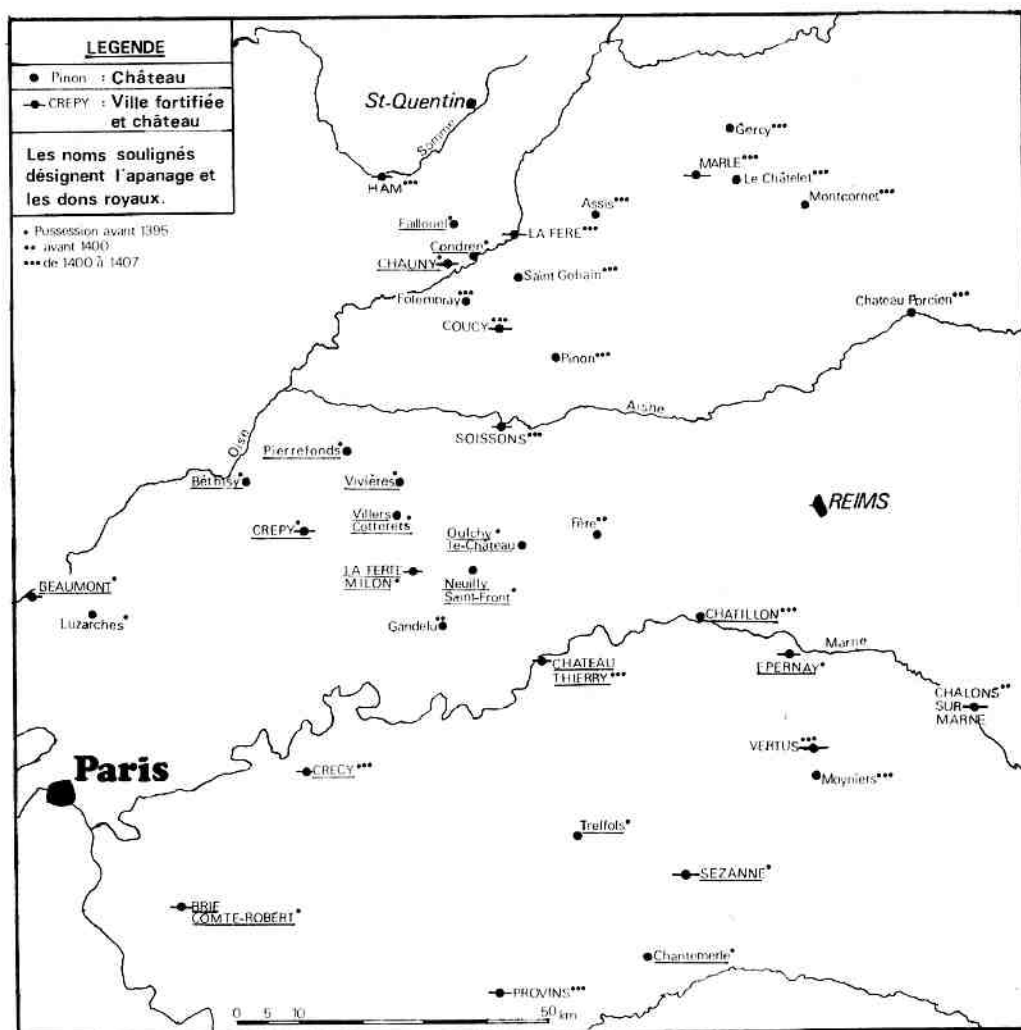


FIG. 2. — LES POSSESSIONS DUCALES DANS LE NORD-EST EN 1407
(Carte dressée par l'auteur)

prennent les armes, et le nouveau duc de Bourgogne tente même d'enlever le dauphin (38). Malgré la trêve signée peu après, la situation dégénère encore, et aboutit à l'assassinat de Louis d'Orléans en 1407 (39).

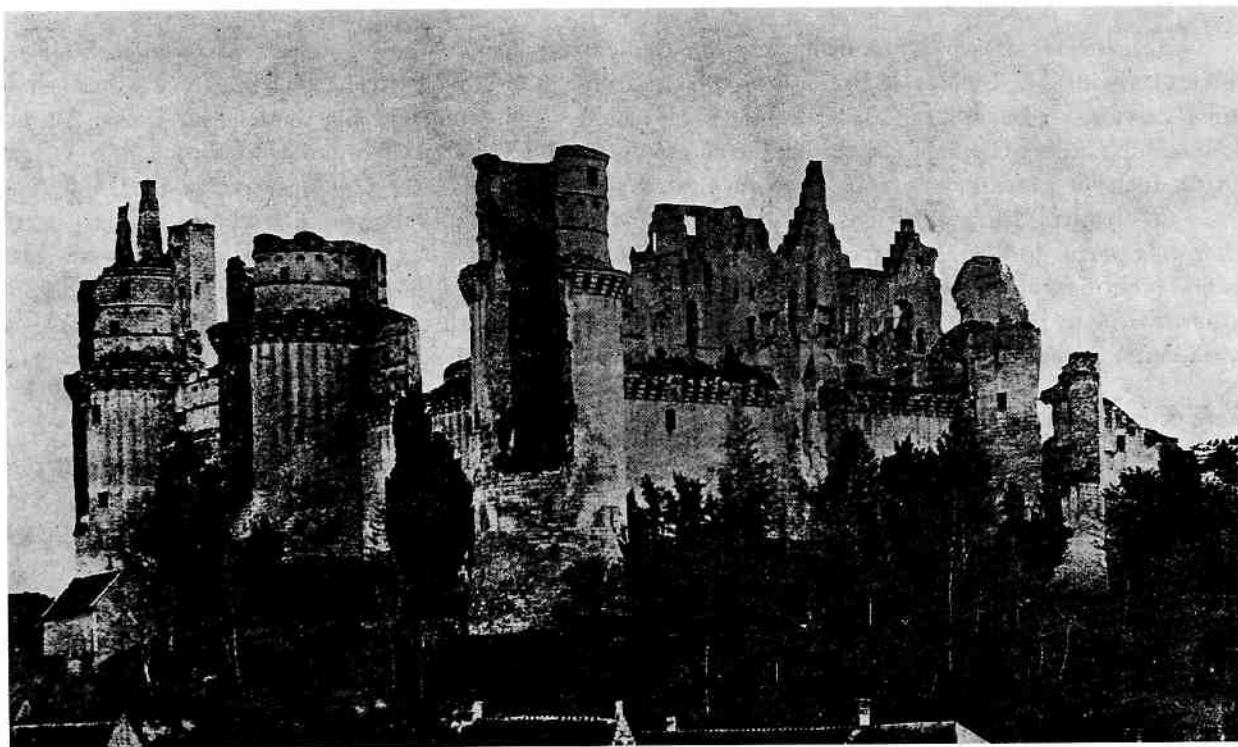
Les ambitions politiques de Louis d'Orléans le conduisirent donc, à partir des années 1400, à une épreuve de force constante avec les deux ducs qui se sont succédé en Bourgogne. Peut-on, de ce fait, en conclure aussitôt que Louis a voulu élaborer un « camp retranché » dans sa principauté du Valois? Ceci paraît, pour le moins, anticipé; il convient, tout d'abord, d'approfondir sa politique d'acquisitions, puis ses dépenses pour la construction et l'armement.

Les possessions ducales.

Les possessions de Louis d'Orléans proviennent de quatre sources : l'apanage, les dons royaux, les héritages, les acquisitions.

Apanage et dons royaux.

Première phase. Dès la mort du duc Philippe d'Orléans, Louis de France reçoit les comtés de Valois



Arch. phot. Paris.

FIG. 3. — PIERREFONDS

L'angle nord du château en 1855, avant les restaurations : de gauche à droite, les tours Hector, Josué, Godefroy de Bouillon, Alexandre, avec leurs deux étages de défense. Dans le fond, les ruines du logis et du donjon.

et de Beaumont en nue-propiété (1375). Cependant, la duchesse douairière Blanche continue à jouir des revenus de ces comtés jusqu'à sa mort (1392) (40). Louis reçoit de plus le duché de Touraine (41).

Seconde phase. La mort de Blanche d'Orléans libère tous ses domaines, qui reviennent à la couronne (42). Charles VI définit alors l'apanage de son frère comme l'ensemble des comtés de Valois et de Beaumont, avec tous les châteaux, châtelainies et terres que tenait sa tante, hormis Crécy-en-Brie et Gournay (43).

Le comté de Valois se compose, comme nous l'avons vu, des châtelainies de Crépy et La Ferté-Milon ; lorsqu'il sera érigé en duché (1406), il comprendra de plus les quatre châtelainies voisines de Pierrefonds, Béthisy, Oulchy, Neuilly-Saint-Front (44). Les autres châteaux et châtelainies sont : Chauny (avec Condren et Faillouel), Sézanne, Chantemerle, Treffols, Epernay, la Ferté-Alais, Brie-Comte-Robert, Saint-Sauveur-Lendelin, ainsi que des parties des vicomtés de Caen, Falaise, Vire, d'Auge (45).

La même année (1392), Louis échange son duché de Touraine contre le duché d'Orléans, hormis Montargis (46).

Troisième phase. Charles VI, trouvant l'apanage de son frère trop réduit, lui adjoint d'autres possessions (47). En 1392, un premier don est formé par les terres confisquées sur Pierre de Craon (La Ferté-Bernard, Forte-Maison-les-Chartres) (48). Puis, en 1394, Louis reçoit le comté d'Angoulême ; en 1400, le comté de Périgord ; en 1401, le comté de Dreux (49).

Enfin, après 1400, le roi consentira encore quelques dons à son frère : ceux-ci ne seront cependant jamais intégrés à l'apanage. Il s'agit de Château-Thierry en 1401, et, en 1404, de Châtillon-sur-Marne, Crécy-en-Brie, Montargis, Courtenay (50).

Héritage. A la mort de son beau-père, Louis hérite du comté de Vertus, en 1402 (51).

Acquisitions. Dès 1391, Louis de France entame une politique d'acquisitions remarquable. Il achète d'abord les comtés de Blois et de Dunois à Guy de Châtillon (52). Puis, de 1393 à 1406 se succèdent les acquisitions suivantes : Luzarches (1393) ; Sablé (1394) ; Fère-en-Tardenois (1395) ; Châlons-sur-Marne (1395) ; Châteaudun (1395) ; Gandelu (1397) (53) ; le comté de Porcien (1400), la baronnie de Coucy (1400), l'engagère du duché de Luxembourg (1402), quelques autres possessions des Coucy (1404), enfin Provins (1406) (54).

Ce chapitre des acquisitions est particulièrement intéressant à examiner. On constatera en particulier qu'à partir de 1395, les achats de Louis d'Orléans se déroulèrent exclusivement dans le nord-est de la France (voir figure 2). Il semble donc que le duc, après avoir considérablement étendu ses possessions autour d'Orléans jusqu'en 1395, se soit ensuite concentré sur le nord-est. De même, et sans doute n'est-ce pas là l'effet du hasard, les donations royales postérieures à 1400 se situèrent également dans cette région.

Construction et fortification.

Les travaux menés par Louis d'Orléans dans ses possessions sont de deux types : la reconstruction totale, ou la réparation et l'amélioration.

Les châteaux neufs. Deux châteaux seulement ont été rebâties entièrement : Pierrefonds (figure 3) et La Ferté-Milon (figure 4). Ces deux chantiers ont débuté sans doute dès la prise de possession du Valois en 1392 par Louis (55). On y travaillait encore en 1404, puisque dans cette seule année 24.700 livres tournois sont dépensés pour les deux châteaux (56). Aucun des deux n'a été, semble-t-il, terminé avant la mort du prince ; par la suite, ils sont restés inachevés (57).

Réparations de châteaux. Dès la prise de possession des comtés de Blois et de Dunois, Louis de France fait entamer des travaux de réparation, et construire des nouveaux bâtiments : ainsi à Châteauneuf-sur-Loire et à Châteaurenard (1392-1396) (58).

Puis, en 1394, le duc ordonne aux habitants de Chauny de restaurer leur enceinte : lui-même fait réparer son château. Ces travaux sont mentionnés à nouveau en 1399, 1400 et 1405 (59).

En 1395 et 1396, Louis ordonne des travaux de réparation à ses châteaux du comté de Valois (60).

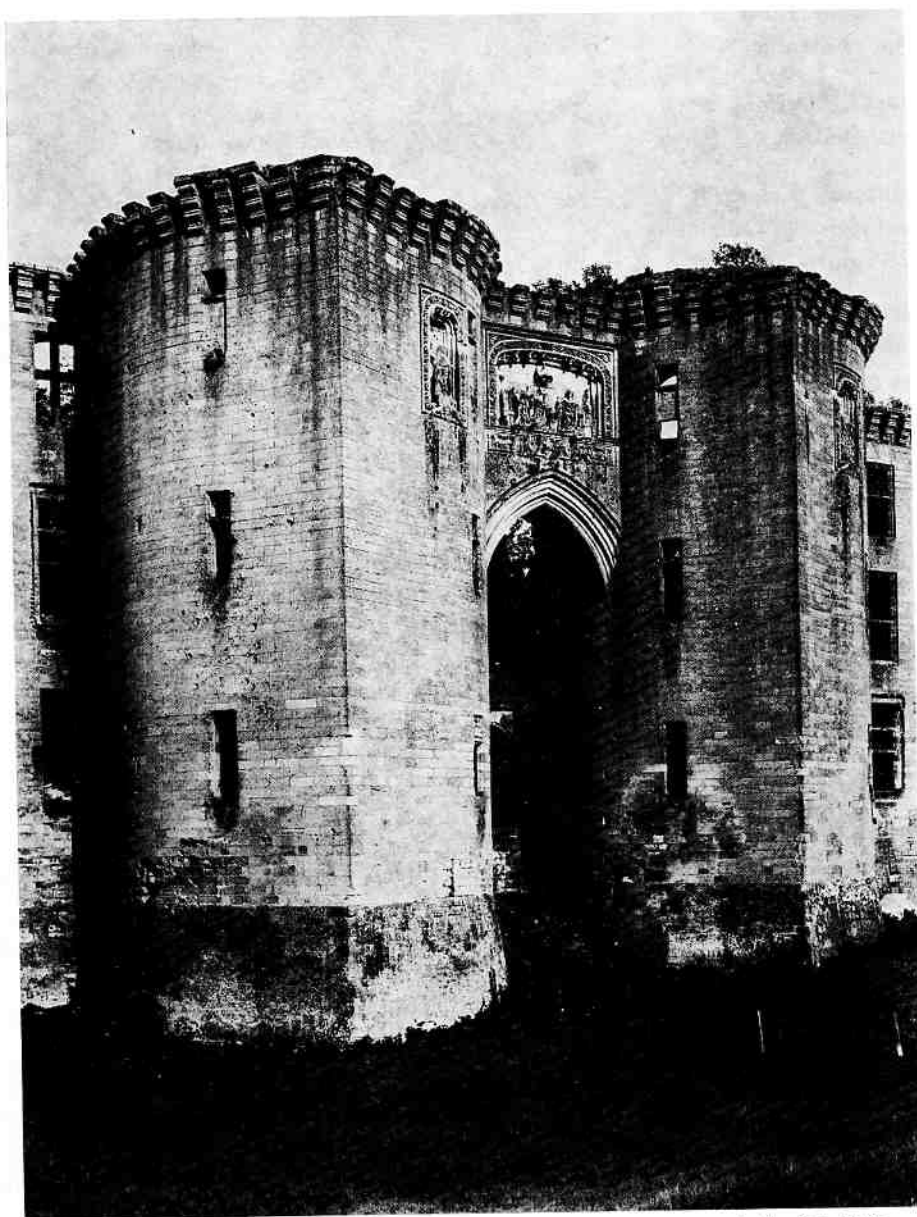
Des travaux de maçonnerie sont menés à bien en 1400 dans les châteaux du duché d'Orléans ; en 1402, nous avons mention d'ouvrages effectués sur la « Tour neuve » d'Orléans (61).

A Coucy, on toise en 1403 les travaux de maçonnerie effectués par Jean Aubelet, maçon général du duc (62). Enfin, en 1407, le duc règle le prix des constructions neuves effectuées au château de Château-Thierry (63).

Malheureusement, nous n'avons guère de précisions supplémentaires sur tous les chantiers évoqués ci-dessus et sur leur localisation : les documents originaux ont été dispersés, et il faut se contenter de ces renseignements lacunaires (64).

Par contre, nous connaissons bien, par un compte conservé, les chantiers qui ont fait l'objet de paiements en 1404-1405. Nous en donnons ci-dessous la liste, dont sont extraits Pierrefonds et La Ferté-Milon, déjà cités plus haut (65).

<i>Anciennes possessions des Coucy :</i>			
— Châteaux de la baronnie (66)	14.110	livres	tournois
— Pinon	1.000	»	»
— Saint-Gobain, Marle, Assis, Gercy, Le Châtelet	1.500	»	»
— Soissons	500	»	»
<i>Châtellenie de Château-Thierry :</i>			
— Château-Thierry	2.300	»	»
— Gandelu + Château-Thierry	500	»	»



Arch. phot. Paris.

FIG. 4. — LA FERTÉ-MILON

La porte, encadrée par deux tours à éperon. Le chemin de ronde à mâchicoulis continu est la seule défense du château, alors que d'énormes fenêtres s'ouvrent dans les tours et les courtines. On notera, sur chacune des tours, les statues des Preuses, et, au centre, le Couronnement de la Vierge.

<i>Comtés de Valois et de Beaumont :</i>			
— Tous châteaux	1.000	»	»
<i>Comté de Vertus :</i>			
— Vertus + Moyniers (67)	200	»	»

<i>Comté de Blois :</i>			
— Tous châteaux	300	»	»
<i>Duché d'Orléans :</i>			
— Tous châteaux	300	»	»
<i>Châteaux divers :</i>			
— Montargis + Courtenay	1.000	»	»
— Brie-Comte-Robert	400	»	»

De ces diverses données nous pouvons tirer quelques conclusions. Nous remarquerons en premier lieu que Louis d'Orléans a fait mener systématiquement des travaux de restauration dès qu'il prenait possession de ses nouvelles acquisitions (Comté de Blois : achat 1391, travaux 1392 ; comté de Valois reçu en 1392, travaux en 1395 ; Chauny reçu en 1392, travaux en 1394, etc...).

Les dépenses se sont donc concentrées progressivement sur le nord-est de la France, où les acquisitions étaient les plus récentes : on en trouve la preuve dans le compte de 1404-1405 où seulement 1.600 # sont dépensées pour les châteaux du sud, alors que 46.210 # le sont pour les possessions nord-est.

En ce qui concerne le Valois proprement dit, y compris ses annexes, les renseignements sont maigres : 1.000 # seulement sont dépensés en 1404-1405 pour les châteaux des deux comtés de Valois et de Beaumont, ce qui exclut l'existence de grands chantiers à cette date. L'essentiel des travaux dut être mené à partir de 1395-1396, comme en témoigne la mention rapportée plus haut ; nous ne pouvons guère conclure quant à leur ampleur. Sans doute le duc eut-il à cœur de remettre les plus dégradés en état de défense, tels Béthisy et Oulchy (68).

L'armement et les garnisons.

Les premières mentions d'armement que nous possédions datent de 1400, et concernent la baronnie de Coucy. Les châteaux de Coucy, Assis, Gercy reçoivent en effet dans les années 1401-1402-1403 toutes sortes d'armes : lances, canons, armures, arbalètes (69).

Les comptes de 1404-1405 signalent d'autre part la livraison de flèches, d'arbalètes, de lances et de canons à Pierrefonds, La Ferté-Milon et Brie-Comte-Robert (70).

Ces quelques renseignements ne suffisent certes pas pour définir la politique d'armement ducal. Remarquons seulement qu'il s'agit, une fois de plus, des châteaux du nord-est.

Nous ne sommes guère mieux renseignés en ce qui concerne les garnisons. On peut en tout cas affirmer que chacun des châteaux ducaux en était pourvu (71). Mais l'effectif total n'est généralement pas connu, sinon pour Coucy, qui, en 1405, contenait la garnison suivante : un capitaine, un concierge, six écuyers, un souldoyer, trois arbalétriers, un artilleur, un fourbisseur, un trompette, un portier et deux servants (72).

Conclusion.

Ces trois aspects de la politique ducal semblent prouver que Louis d'Orléans s'est particulièrement préoccupé du nord-est de la France dans les années 1400-1407. Il apparaît donc que le duc, après s'être installé en force au sud de Paris, ait songé à s'établir aussi solidement dans le nord-est de la capitale. Après avoir acquis ou reçu nombre de forteresses dans cette région, il s'est empressé de les restaurer et de les garnir, tant d'armes que de soldats.

Il est curieux de constater que cette mainmise sur le nord-est coïncide assez bien avec le début des hostilités entre Orléans et Bourgogne (1398-1401). On pourrait en déduire que Louis d'Orléans a cherché à s'établir entre Artois-Flandre et Bourgogne, pour couper les possessions de son rival. Ses domaines, prolongés par le duché de Luxembourg, auraient créé une gêne pour son adversaire, au moins du point de

vue des communications traditionnelles (73). Cette hypothèse ne peut cependant avoir valeur d'affirmation, aucune preuve tangible n'en existant.

III. — LA STRATÉGIE DÉFENSIVE DE LOUIS D'ORLÉANS

L'ensemble des données accumulées dans les deux parties précédentes nous permet maintenant de contrôler les diverses théories émises depuis un siècle.

Les « lignes de défense » du Valois.

La première critique qui puisse être faite à Viollet-le-Duc et à ses partisans est d'avoir mal évalué l'état de la fortification dans le Valois. Comme nous l'avons vu plus haut (figure 1), sur les seize châteaux indiqués par Wauwermans, neuf seulement étaient ducaux ; trois appartenaient à des vassaux, un autre ne dépendait pas du Valois, le reste, enfin, n'a jamais existé (74). Si les lignes de défense devaient tenir compte des vassaux, pourquoi seuls trois d'entre eux auraient-ils été retenus sur l'ensemble ? De plus, il n'est guère probable que Louis d'Orléans ait effectivement compté sur ses vassaux pour établir un quelconque système défensif (75).

Du Valois au nord-est de la France.

Mais la critique essentielle que l'on puisse faire à cette hypothèse, comme à celles, plus réduites, qui ne considèrent que les châteaux ducaux (76), est d'avoir arbitrairement séparé le Valois du reste des possessions de Louis (77). Quel intérêt le duc aurait-il eu à se retrancher dans ce petit territoire isolé ? Les rênes du pouvoir étaient à Paris, et, à cette époque déjà, qui possédait la capitale tenait le pays. Les guerres de 1411 prouveront bien cet état de fait (78) : les deux rivaux, Bourgogne et Orléans, auront pour principal souci d'occuper la capitale ; Orléans, qui ne réussit pas ce coup de force, ne songera pas un seul instant à se réfugier dans le prétendu « camp retranché » du Valois, mais regagnera son duché d'Orléans, pour refaire le plein de troupes (79).

Dans sa lutte d'influence avec le duc de Bourgogne, Louis d'Orléans n'avait, comme son rival, qu'un but : gagner la confiance royale et la maîtrise de Paris (80). Le prince n'aurait eu aucun poids dans son comté de Valois : même militairement, la surface de celui-ci était bien trop faible pour menacer en rien la capitale.

En lui-même, le Valois n'avait donc aucun rôle à jouer, ni politiquement ni militairement. Mais le comté était inclus dans les vastes possessions duciales du nord-est de la France : si Louis d'Orléans avait voulu organiser des lignes de défense, il ne les aurait pas limitées au Valois, mais les aurait étendues à l'ensemble du nord-est, bien plus gênant pour son rival. Cette hypothèse, plus séduisante dans sa forme, ne peut être retenue, comme nous allons le voir : sur le fond même, il nous semble, en effet, peu probable que l'on puisse attribuer à Louis d'Orléans une organisation défensive moderne, basée sur des lignes de forteresses.

Critique des théories de « lignes de défense ».

Deux raisons, au moins, nous amènent à réfuter l'hypothèse des lignes de défense, dans le cas de Louis d'Orléans. Pour disposer des lignes de défense, Louis d'Orléans aurait dû pouvoir choisir librement les emplacements de ses châteaux, ou en implanter de nouveaux, comme le fit Vauban au xvii^e siècle. Or, le duc n'a jamais eu le libre choix de ses emplacements, pas plus dans le Valois qu'ailleurs ; tous les châteaux qu'il a possédés existaient bien avant son règne, et Louis n'a jamais implanté de forteresse à un endroit jusque là désert. Quant à prétendre qu'une quelconque organisation militaire ait préexisté avant le duc, comme le font certains auteurs (81), l'idée n'en est guère admissible : les possesseurs initiaux des châteaux, même dans le Valois, étaient tellement divers qu'une organisation de la défense eût été inconce-

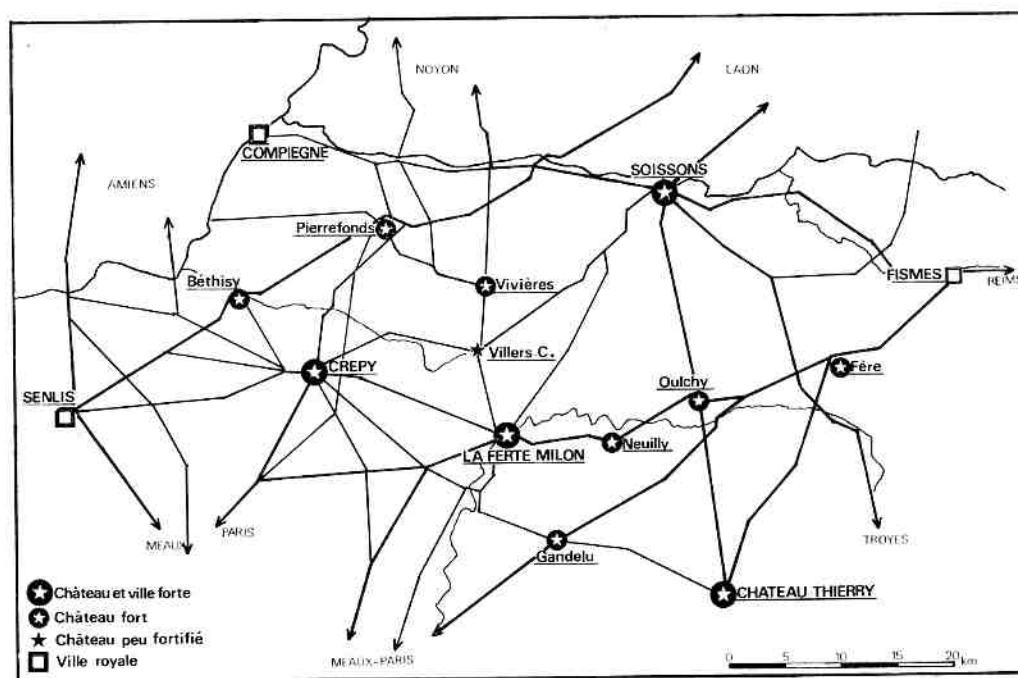


FIG. 5. — FORTIFICATIONS DUCALES ET ROUTES DANS LE VALOIS
(Carte dressée par l'auteur)

vable. D'autre part, établir des lignes de défense suppose pouvoir compter sur une armée bien disciplinée et organisée. Vauban n'a pu installer son « Pré carré », qu'avec une armée dotée d'une solide hiérarchie imposant coordination et discipline.

L'organisation des armées en était loin à l'époque de Louis d'Orléans. Une preuve nous en est donnée durant la guerre de 1411-1412 entre Orléans et Bourgogne. Les possessions orléanaises eurent à subir deux attaques durant cette période. La première, lancée en septembre 1411, fit tomber Ham après quelques jours de siège : la garnison s'en était enfuie ; aussitôt après, les garnisons de Roye, Nesle et Chauny désertèrent ces villes, laissant donc la place libre au duc de Bourgogne (82).

Une deuxième attaque fut lancée de Paris en novembre. Deux mois suffirent alors pour faire tomber la majorité des forteresses ducales (83). Crépy se rendit après quelques tergiversations ; Pierrefonds capitula avant le 26 novembre, contre 2.000 écus d'or, alors que La Ferté-Milon, Neuilly et Oulchy étaient au roi avant le 31 décembre (84). De même, les places du nord tombèrent rapidement, puisque Chauny avait un capitaine royal le 31 décembre (85).

De tels exemples concrétisent bien le manque total d'organisation, de coordination et de discipline qui régnait au sein des armées princières à l'époque. Comment Louis d'Orléans aurait-il pu concevoir une organisation défensive très évoluée, alors même que ses armées n'étaient pas en mesure de coordonner leurs actes en matière de défense des places ?

IV. — CONCLUSION. LE RÔLE DE LOUIS D'ORLÉANS DANS LE VALOIS ET LE NORD-EST DE LA FRANCE

Il nous apparaît donc impossible que Louis d'Orléans ait établi des lignes de défense, tant dans son comté-duc de Valois que dans l'ensemble de ses possessions. Il convient cependant d'indiquer les raisons probables de l'activité ducale dans le nord-est pendant les années 1400-1407.

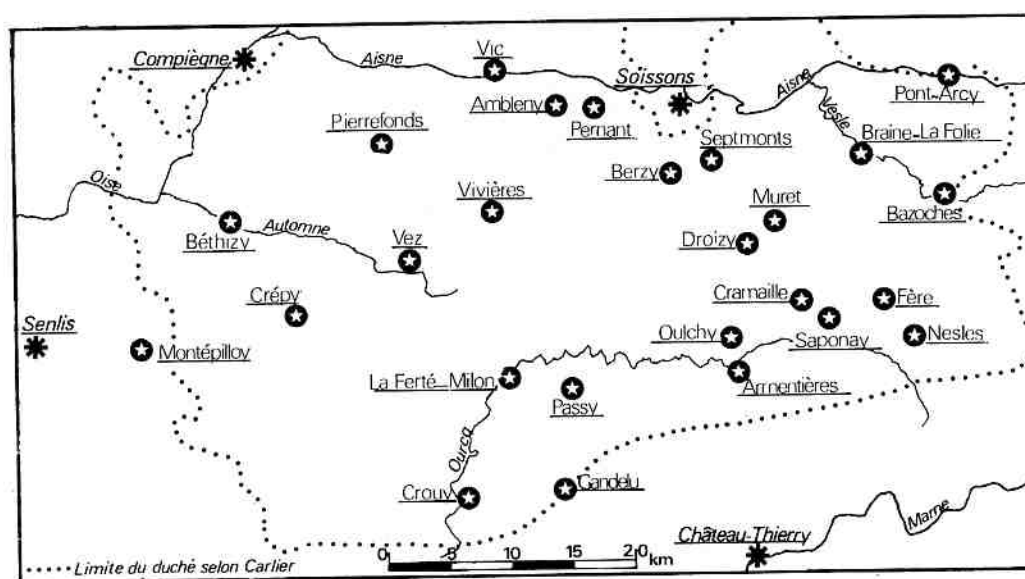


FIG. 6. — SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES OUVRAGES ÉTUDIÉS
(Carte dressée par l'auteur)

Louis d'Orléans avait une ambition politique très grande, et se voulait un des gouvernants du royaume. Sa « crédibilité » ne pouvait s'appuyer que sur une puissance territoriale et militaire importante, qui soit en mesure de contrebalancer celle de son adversaire le duc de Bourgogne. Il est donc naturel que Louis ait cherché par tous les moyens à accroître cette puissance. Dans une première phase, il s'étendit dans le sud de la capitale ; puis, lorsqu'il eut épuisé toutes les ressources de cette région, il jeta son dévolu sur le nord-est, où il était déjà établi. La chance le favorisa dans son choix, puisque Enguerrand de Coucy venait de mourir : il put ainsi, par l'achat de la baronnie, accroître rapidement et notablement son domaine.

Il convient de remarquer que, si l'ensemble de forteresses ainsi constitué n'avait pas été organisé en lignes de défense, il n'était pas pour autant totalement dépourvu de qualités militaires. Chacune des places fortes contrôlait en effet au moins une route ou un passage important, comme nous l'avons fait apparaître pour le Valois (figure 5) (86). En accumulant les châteaux, Louis d'Orléans ne pouvait qu'améliorer le contrôle de ces routes ; mais, en cela, le duc ne faisait que bénéficier d'une situation bien antérieure à son principat.

Un dernier point retiendra notre attention. Les deux châteaux neufs de Louis d'Orléans ont été bâtis dans le Valois : sans doute est-ce là une des raisons qui ont poussé Viollet-le-Duc à imaginer des lignes de défense dans la région. Si celles-ci n'ont pas existé, il est intéressant de rechercher les raisons qui ont amené Louis à construire dans la région.

De même que le duc cherchait à accroître sa puissance territoriale, il a songé à son « image de marque ». Dès qu'il eut pris possession de son apanage, il fit construire deux châteaux prestigieux, magnifiques symboles de puissance pour ses contemporains (figures 3 et 4). Pourquoi choisit-il le Valois ? La raison en est certainement la proximité de Paris, qui aurait dû permettre un accès facile aux deux châteaux depuis la capitale : Louis d'Orléans avait vraisemblablement l'intention d'en faire des résidences secondaires, comme en témoigne le luxe déployé dans l'architecture.

On remarquera que le duc ne choisit pas les sites les plus importants militairement : de ce point de vue, Crépy et Oulchy-le-Château eussent aussi bien convenu, si ce n'est mieux (voir figure 5). Par contre, les sites choisis, en bordure de routes passantes, offraient la place nécessaire aux constructions grandioses

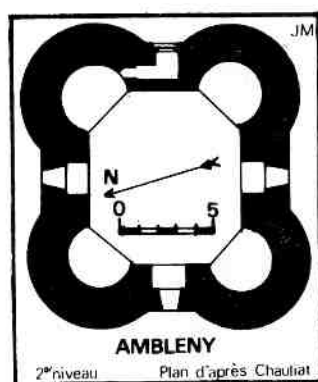
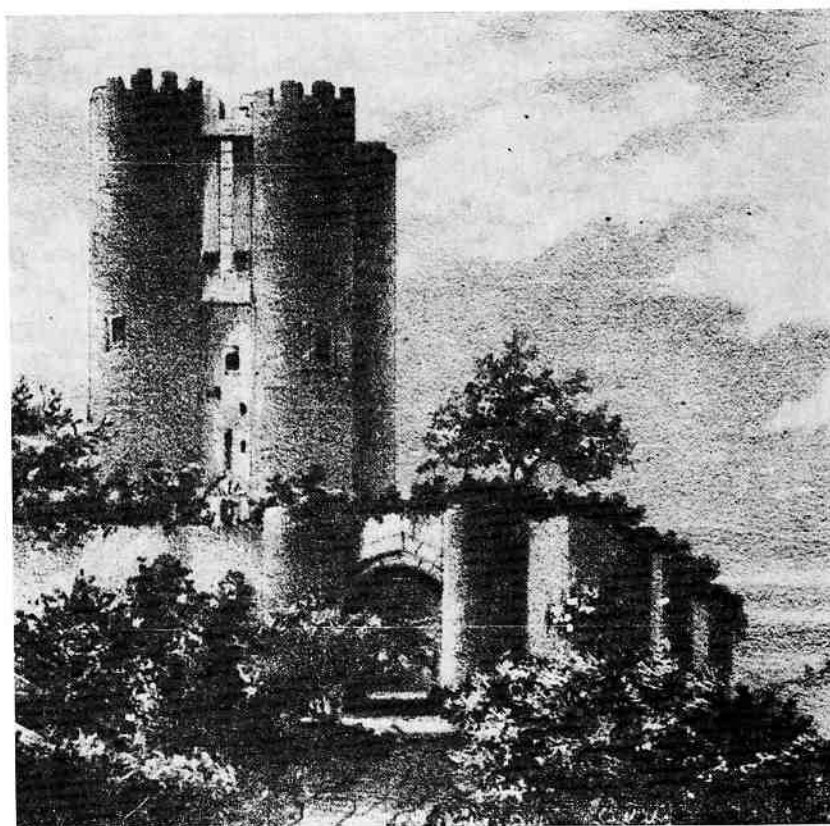


FIG. 7. — AMBLENY.
PLAN DU DONJON AU 2^e NIVEAU



Arch. phot. Paris.

FIG. 8. — AMBLENY

La face est du donjon, et l'enceinte actuellement disparue (lithographie du XIX^e d'après une aquarelle de Tavernier de Jonquières au XVIII^e).

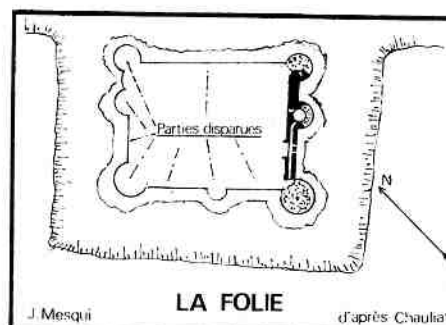
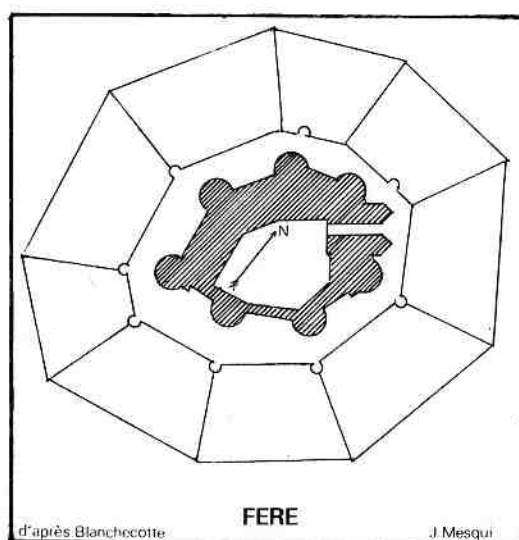
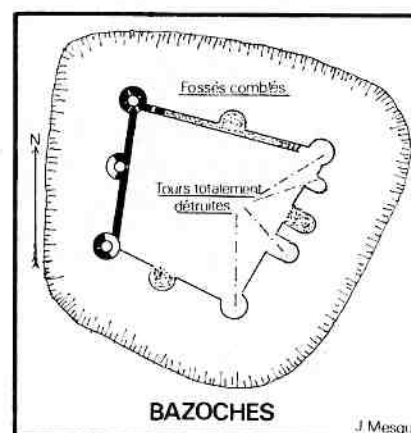
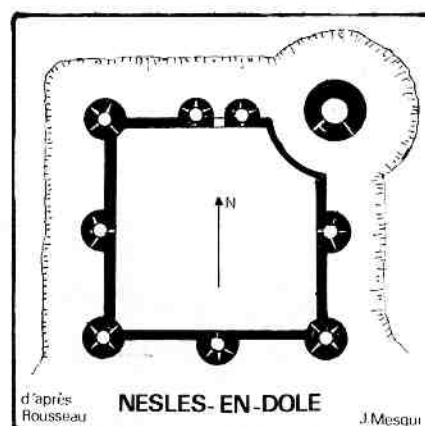
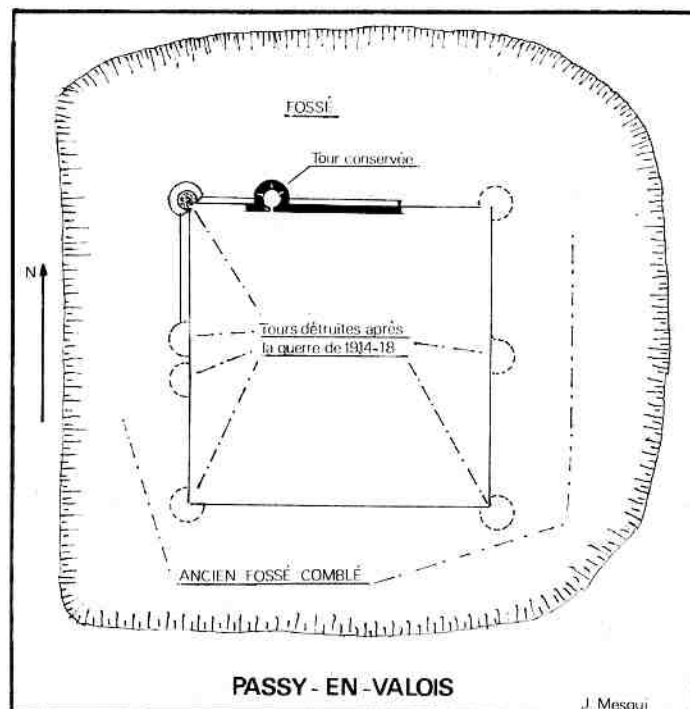
qu'il avait prévues. Il ne faut donc pas voir dans ces deux châteaux les clefs d'un système défensif, mais la manifestation de l'orgueil et de l'ambition démesurés du personnage que fut Louis d'Orléans.

* * *

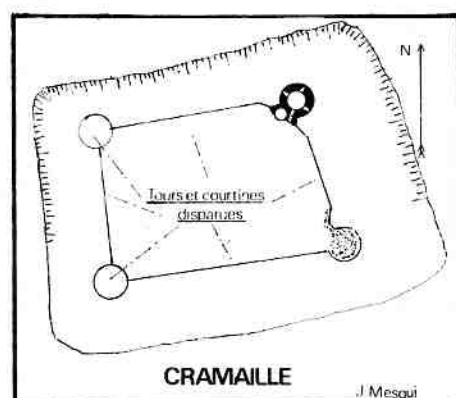
B. — ÉTUDE DE L'ARCHITECTURE MILITAIRE

Nous allons tenter à présent de dégager les caractères essentiels de l'architecture militaire, dans son évolution du XI^e au XV^e siècle. Cependant, avant de commencer, il convient de fixer le contour qui servira de cadre à cette étude.

La partie précédente a montré combien l'étendue du Valois féodal a varié depuis ses origines jusqu'à l'érection en duché, sous Louis d'Orléans ; mais, à partir de ce dernier, les limites du duché n'ont plus guère changé. Elles comprenaient les six châtellenies de Crépy, La Ferté-Milon, Béthisy, Pierrefonds, Neuilly, Oulchy : nous nous arrêterons donc à cette région pour l'étude de l'architecture militaire. Il est bien sûr malaisé d'assigner un contour précis et linéaire à cette principauté féodale, lorsque l'on sait ce qu'étaient les frontières médiévales (87). Aussi en choisirons-nous une, en partie arbitraire, due à Carlier dans son *Histoire du Duché de Valois* (88). Si ce tracé ne correspond pas toujours à la réalité historique, il permet d'avoir une très bonne vue d'ensemble de l'architecture militaire régionale (89) (fig. 6).



PREMIERE PHASE



SECONDE PHASE

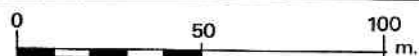
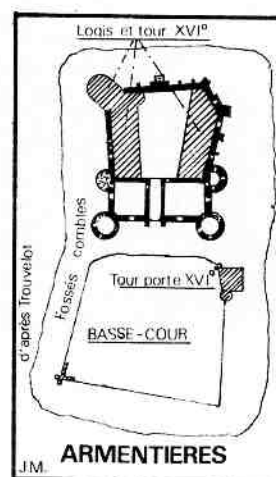
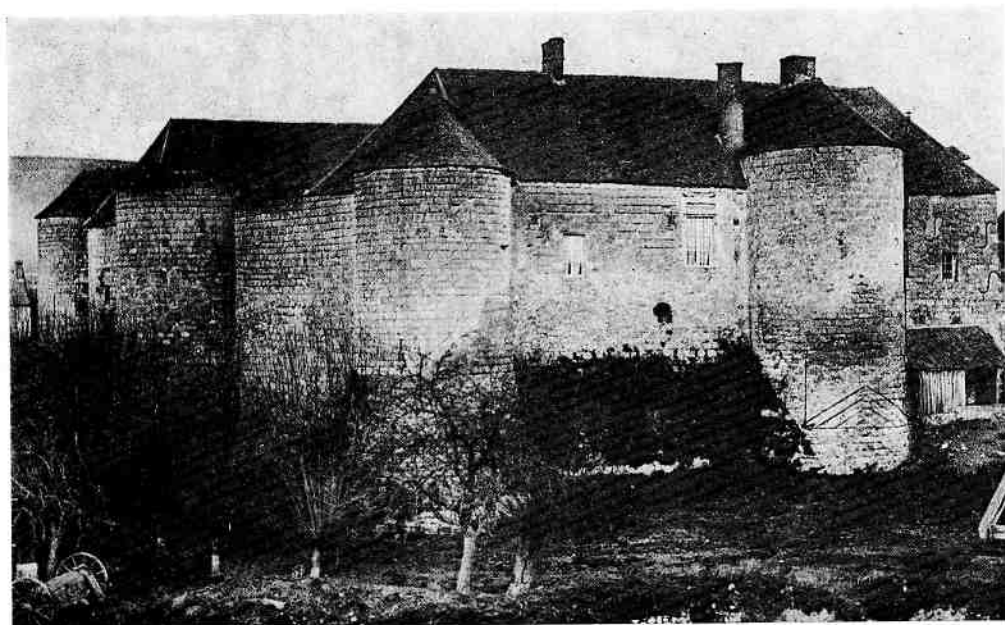


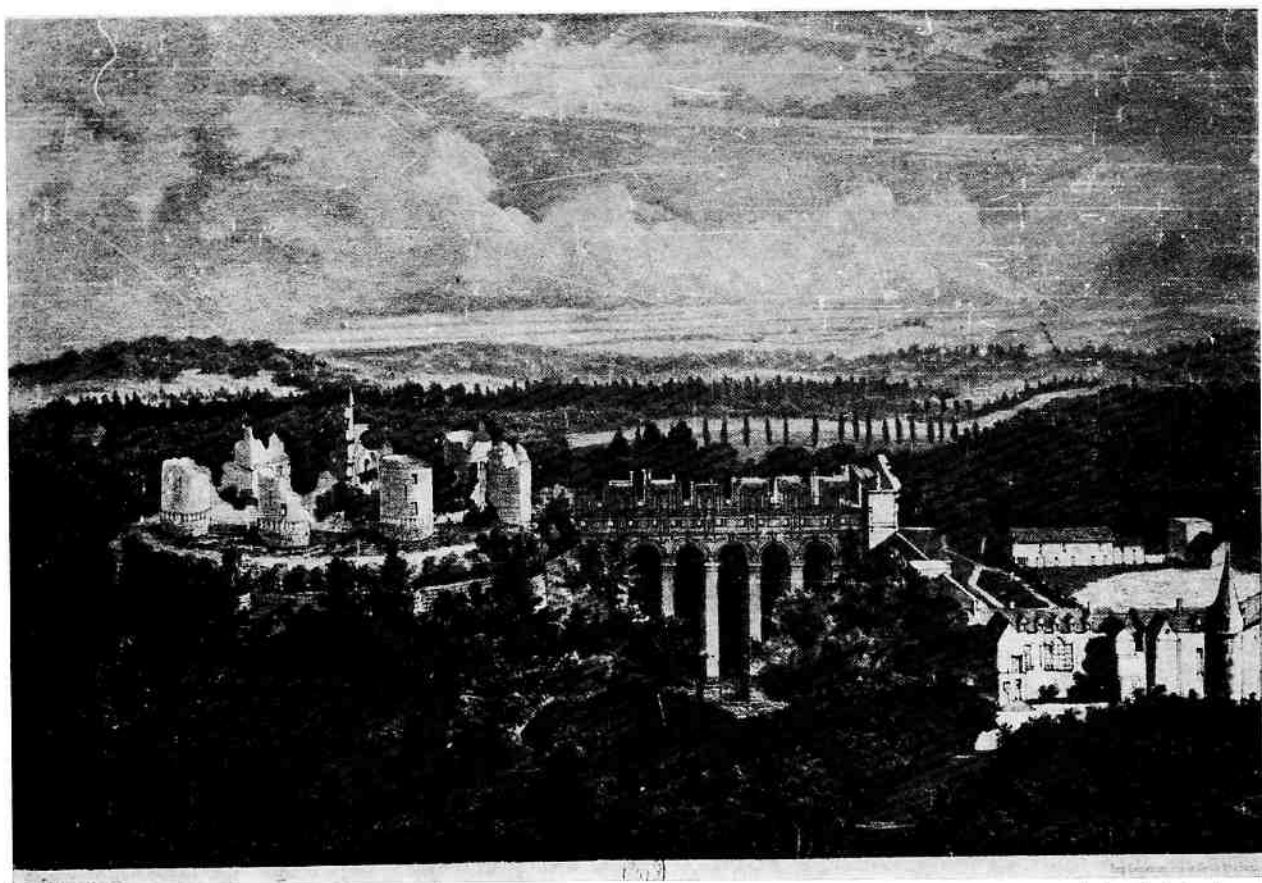
FIG. 9. — LA DÉFENSE ACTIVE. PLANS DES CHÂTEAUX



Arch. phot. Paris.

FIG. 10. — BAZOCHES

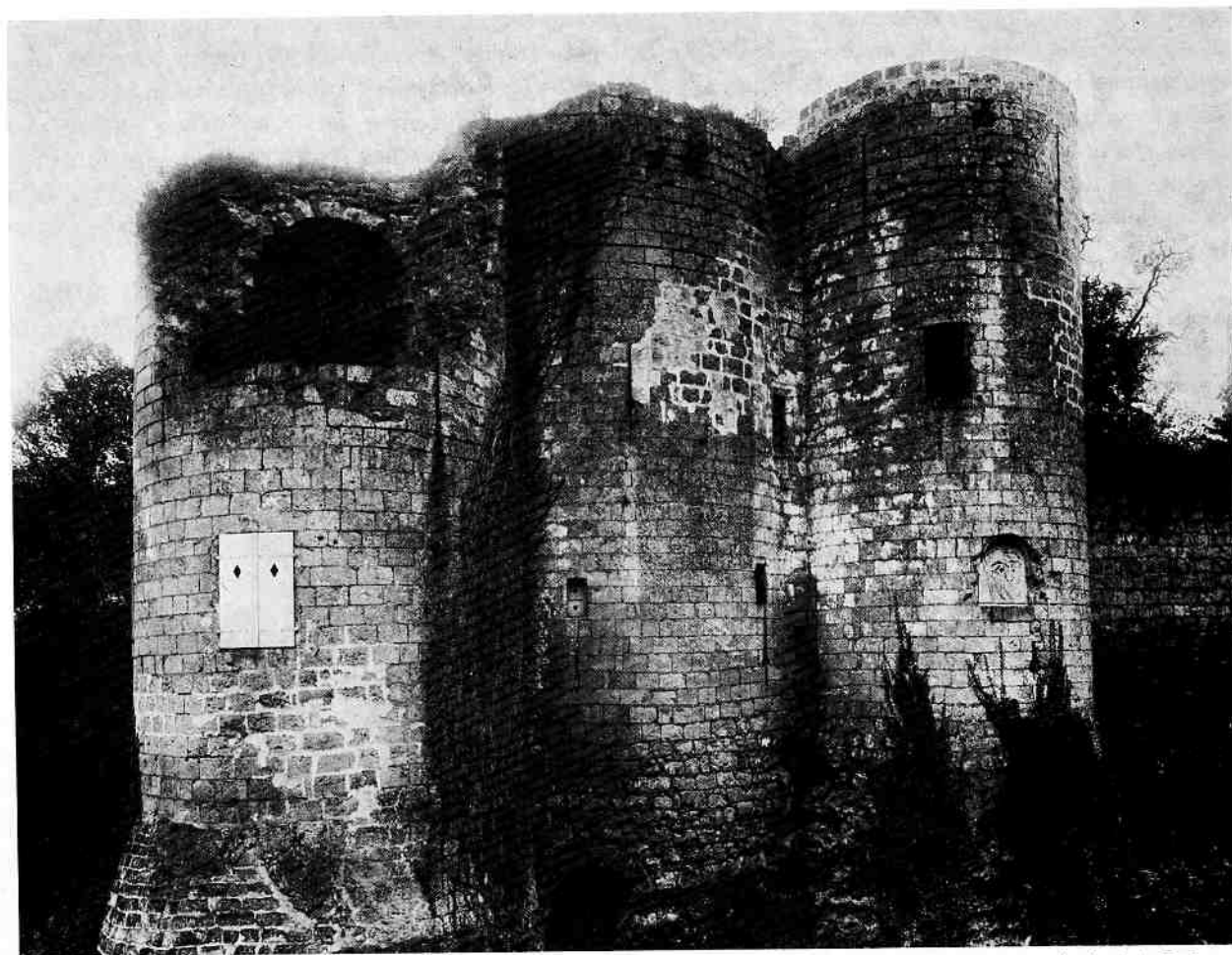
L'angle sud-ouest du château, avant les bombardements de 1918 (d'après une carte postale antérieure à la guerre). Seul le front ouest (à gauche sur la photographie) subsiste actuellement.



Arch. phot. Paris.

FIG. 11. — FÈRE-EN-TARDENOIS

De gauche à droite, le château ^{xiii}e sur sa motte parementée, la galerie Renaissance et la basse-cour, transformée au siècle dernier (Lithographie de Delbarre, ^{xix}e).



Arch. phot. Paris.

FIG. 12. — LA FOLIE

Les deux tours et la courtine en arc de cercle à l'angle nord : ce curieux dispositif a totalement disparu, de même tout le front nord-ouest, lors des bombardements de 1918. Cliché de E. Lefèvre-Pontalis antérieur à la guerre.

Nous ne traiterons ici que des châteaux et des enceintes urbaines : pour la période considérée, ces deux types de fortifications sont en effet bien mieux représentés que les abbayes et églises fortifiées (90). Notre but est de regrouper les ouvrages époque par époque, afin de mettre en évidence les divers courants de fortification qui se sont manifestés du XI^e au XV^e siècle ; pour cela, trois périodes seront distinguées : XI^e siècle-1200, 1200-1350, 1350-1450 (91). En conclusion, nous examinerons la place du Valois dans l'évolution d'ensemble de la fortification.

1) *Première période : XI^e siècle-1200. Aperçu sur la défense « passive ».*

Les fortifications régionales les plus anciennes n'ont guère laissé de traces décelables sur le terrain ; le plus vieux témoin semble en être la motte de Béthisy, qui remonterait, selon Carlier, à 1026 (92). En partie artificielle, elle est située au sommet d'une colline circulaire assez escarpée ; une enceinte ovale, bâtie en blocage, couronne encore sa terrasse sommitale (93). La seule autre motte encore visible dans la région est celle d'Oulchy-le-Château (94) : de forme tronconique, elle s'élevait à cheval sur l'enceinte qui barrait un éperon arrondi.

L'architecture militaire des XI^e-XII^e siècles ne serait donc pratiquement pas représentée dans notre

région si le beau donjon d'Ambleny ne nous était parvenu (95). Cet ouvrage était entouré autrefois d'une petite enceinte, totalement disparue (figure 8). Son plan (figure 7) est formé de quatre tourelles hémicylindriques reliées par de petites courtines. L'accès, surélevé, se pratiquait au second niveau, et communiquait avec une des tourelles par un couloir deux fois coudé. A l'intérieur, les trois niveaux étaient planchéiés : une échelle était nécessaire pour descendre au niveau le plus bas, et il en fallait une autre pour accéder au départ de l'escalier en vis menant au troisième niveau. Quelques fenêtres éclairaient les salles, les tourelles ne s'ouvrant que par des jours très minces. Toute la défense était donc reportée sur le sommet de l'édifice (96).

Le donjon d'Ambleny date, selon toute vraisemblance, du troisième tiers du XII^e siècle (97). Il ne saurait être question, à partir de son seul exemple, de définir les caractères généraux de la fortification régionale avant 1200 : nous retiendrons cependant la conception passive de la défense dans ce donjon. L'ouvrage semble en effet avoir eu pour principale qualité son imposante masse, sa capacité défensive pure étant assez faible.

2) Deuxième période : 1200-1350. La défense « active ».

Les ouvrages de cette période sont bien plus nombreux qu'à la précédente : ils se répartissent en deux groupes chronologiquement distincts, comme nous allons le voir.

a) LA PREMIÈRE PHASE.

Les châteaux : Bazoches (fig. 10) ; Fère (fig. 11) ; La Folie, à Braine (fig. 12) ; Montépilloy ; Nesles (fig. 13) ; Oulchy ; Passy (fig. 14). Plans fig. 9.

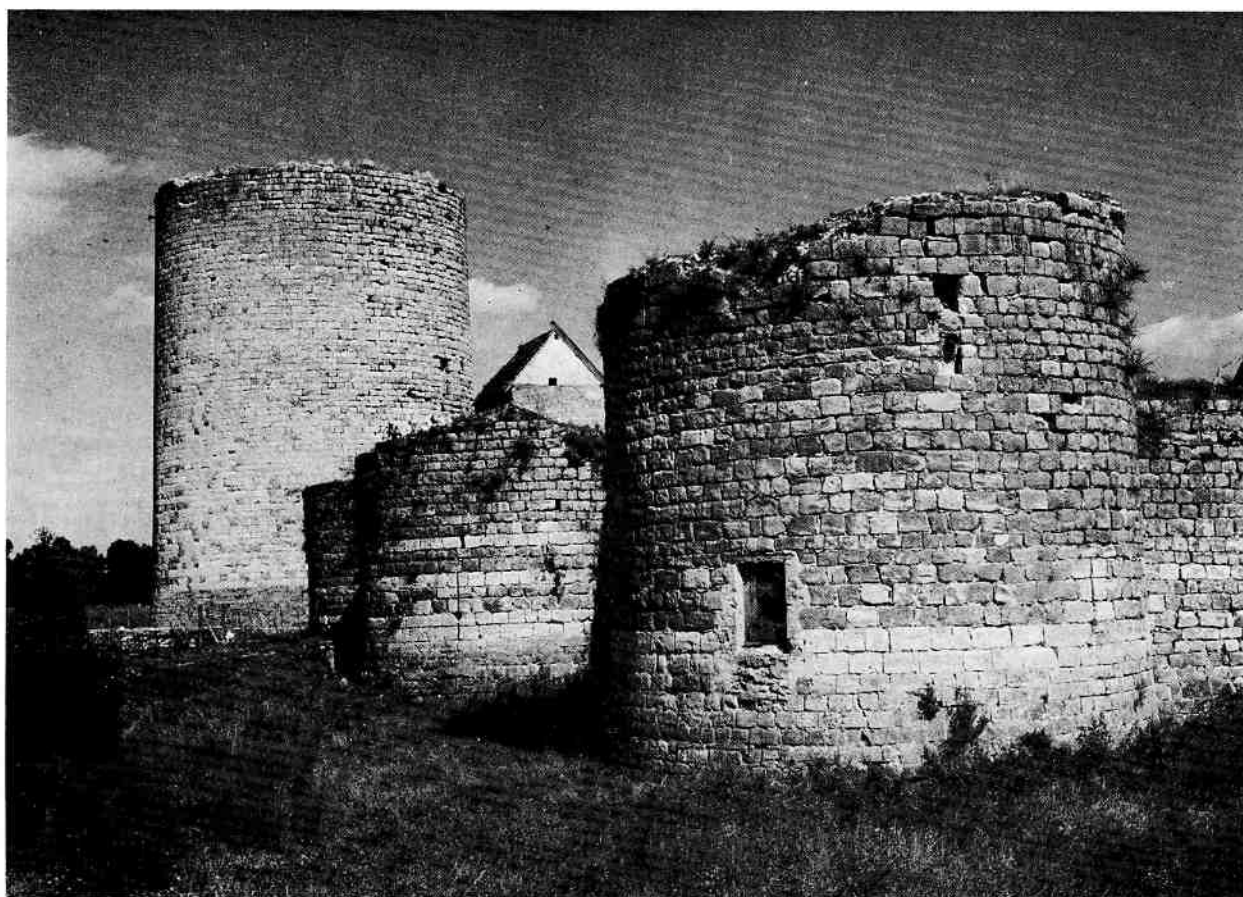
Bazoches, La Folie, Nesles et Passy se rattachent à un type de châteaux devenu courant en Ile-de-France au XIII^e siècle : Nesles est même, à quelques détails près, la copie conforme du château royal de Dourdan. Tous sont quadrangulaires, les plus réguliers étant Passy et Nesles, de plan carré ; des tours circulaires sont systématiquement disposées aux angles et de chaque côté de la porte, ouverte au milieu d'une courtine. Parfois des tours supplémentaires garnissent les courtines : le procédé n'est systématique qu'à Nesles et Bazoches, où chaque courtine est flanquée en son milieu par une tour ; ailleurs, ces flanquements intermédiaires sont moins réguliers : ainsi à La Folie, où les tours supplémentaires sont décalées par rapport au milieu des courtines N-W et S-E ; de plus deux des tours de la courtine N-W étaient autrefois reliées par une courtine en arc de cercle, et formaient ainsi un dispositif totalement original (fig. 12). Tous ces châteaux, implantés en terrain plat, étaient protégés par des fossés.

Fère se distingue des précédents par son plan heptagonal très ramassé, flanqué par sept tours circulaires ; de plus, il est construit sur une énorme motte tronconique entièrement parementée. L'entrée est protégée par deux tourelles en éperon. Les plans d'Oulchy et Montépilloy sont moins caractéristiques : ils sont polygonaux, et leurs flanquements ont disparu, à l'exception des tours d'entrée (98).

Dans aucune de ces constructions n'a été prévu de donjon, à l'exception de Nesles (fig. 13) (99). Ce dernier est circulaire et isolé de l'enceinte ; deux de ses trois niveaux sont voûtés sur ogives (profil carré chanfreiné, reposant sur des culs-de-lampe). Un escalier rampant dans l'épaisseur du mur permet la communication entre étages ; les salles ne possèdent pas d'archères, mais seulement des fenêtres rectangulaires (une par niveau).

Si, dans toutes ces forteresses, le donjon n'est guère fréquent, les tours deviennent par contre les éléments de base de la défense. Elles sont toujours circulaires, avec un talus de base généralement peu marqué (100) ; leur diamètre varie entre 7 mètres (Bazoches, La Folie), et 11 mètres (Nesles). A l'exception du niveau supérieur, toujours disparu, les étages étaient voûtés, soit sur ogives (Nesles, Bazoches, Passy : profil carré chanfreiné retombant sur culs-de-lampe), soit en coupole (La Folie, Oulchy) ; seuls Montépilloy et Fère font exception à cette règle (101).

La communication entre étages s'effectuait par des escaliers rampants ménagés dans l'épaisseur



Cl. A. Châtelain.

FIG. 13. — NESLES-EN-DÔLE

La courtine nord : de gauche à droite, le donjon, les deux tours de la porte et la tour d'angle nord-ouest.

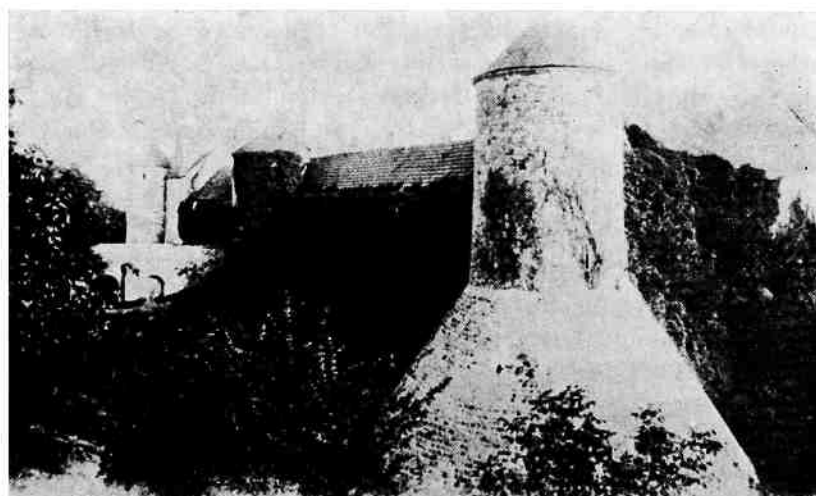


FIG. 14. — PASSY-EN-VALOIS

L'angle sud-ouest, avant les bombardements de 1918 et les destructions consécutives (d'après une carte postale antérieure à la guerre). On notera les dimensions exceptionnelles du talus de la tour sud-ouest, au premier plan.

des murs. Cette disposition n'existait cependant pas systématiquement dans toutes les tours : ainsi, à La Folie, une tour sur six seulement possédait un escalier, à Nesles, trois sur sept, alors qu'à Bazoches, Montépilloy, Fère, Oulchy, aucun escalier n'était prévu dans les tours subsistantes.

Tous les niveaux des tours étaient munis d'archères, à l'exclusion de tout autre type d'ouvertures. Ces archères se présentent extérieurement comme de simples fentes, dont la hauteur varie entre 1^m25 et 1^m75 (sauf à Fère, où certaines d'entre elles atteignent 3^m60). Leur ébrasement intérieur ne s'ouvre que d'une vingtaine de degrés, ce qui n'autorisait que le tir à l'arc ; à l'exception de Nesles, tous les ébrasements ont une assez forte « plongée », permettant les tirs dirigés vers le bas.

Les enceintes urbaines : Bazoches ; La Ferté-Milon. Plans fig. 15.

Une seule enceinte urbaine est bien conservée dans le Valois : celle de La Ferté-Milon. Nous lui adjoignons ici l'enceinte de basse-cour de Bazoches, dont la taille et les caractères avoisinent ceux d'une enceinte urbaine.

Dans chacun des deux cas, l'enceinte est régulièrement flanquée par des tours cylindriques ou hémicylindriques (102). Toutes ces tours sont de conception strictement identique : leur diamètre varie entre 6^m50 et 7 mètres ; des deux niveaux subsistants, le premier est toujours voûté en coupole. A chaque étage s'ouvrent des archères d'un type décrit plus haut, soigneusement décalées de niveau à niveau pour éviter les superpositions. Certaines tours de La Ferté-Milon possédaient en outre la particularité de pouvoir se défendre vers l'intérieur de la ville comme vers l'extérieur (103). Les communications entre niveaux n'étaient assurées que dans certaines tours, par des escaliers rampants.

Quatre portes s'ouvriraient autrefois dans l'enceinte de La Ferté-Milon, et deux au moins à Bazoches ; le passage, ménagé entre deux tours, était protégé par une herse et un assommoir.

Innovations apportées par ces ouvrages. Datation.

Les sept châteaux et les deux enceintes considérés traduisent une révolution totale dans l'art de la fortification. Le donjon disparaît au profit d'une organisation mieux équilibrée de la défense, basée sur les plans géométriques et leur flanquement régulier par des tours circulaires. L'apparition et la généralisation des archères apportent un surcroît de possibilités offensives : de passive qu'elle était aux siècles précédents, la défense devient « active ».

Si l'on excepte Montépilloy et Fère, l'ensemble de ces ouvrages présente une homogénéité remarquable : caractéristiques et dimensions des éléments défensifs (tours, archères) se retrouvent de façon quasiment identique dans chacun d'eux. Une première constatation, tenant à la géographie politique, s'impose : tous les ouvrages, sauf Montépilloy, s'élevaient en Champagne ou en zone limitrophe (La Folie, Nesles et Fère appartenaient à la châtellenie d'Oulchy, et Bazoches y était inclus sans en relever ; Passy et La Ferté-Milon, d'obédience royale, jouxtaient les châtellenies champenoises d'Oulchy et Neuilly). Une zone d'influence basée sur l'extrémité nord-est du comté de Champagne apparaît donc très nettement ; il semble même que des maîtres d'œuvre communs aient présidé à la construction de certains ouvrages, tels Oulchy, Bazoches et La Ferté-Milon.

D'après le contexte historique, deux circonstances politiques apparaissent propices à un tel développement de la construction : la prise de possession du Valois en 1213 par Philippe II, et les guerres dues à la minorité de Louis IX entre 1226 et 1236. La première de ces circonstances aurait pu justifier une fortification des places frontières royales : Philippe II était un éminent bâtisseur, et avait pour habitude de bien garnir ses nouvelles possessions (104). Ainsi la ville de La Ferté-Milon aurait-elle pu être fortifiée à partir de cette date ; de même la création du fief de Passy sous Philippe II ou Louis VIII entraîna certainement la construction de la forteresse (105).

Les guerres dues à la minorité de Louis IX et leurs séquelles, entre 1226 et 1236, inquiétèrent d'assez près le comte Thibault IV de Champagne pour qu'il décide de la reconstruction de certaines forteresses (106). Il est vraisemblable que les fortifications comtales d'Oulchy datent de cette époque troublée. De même,

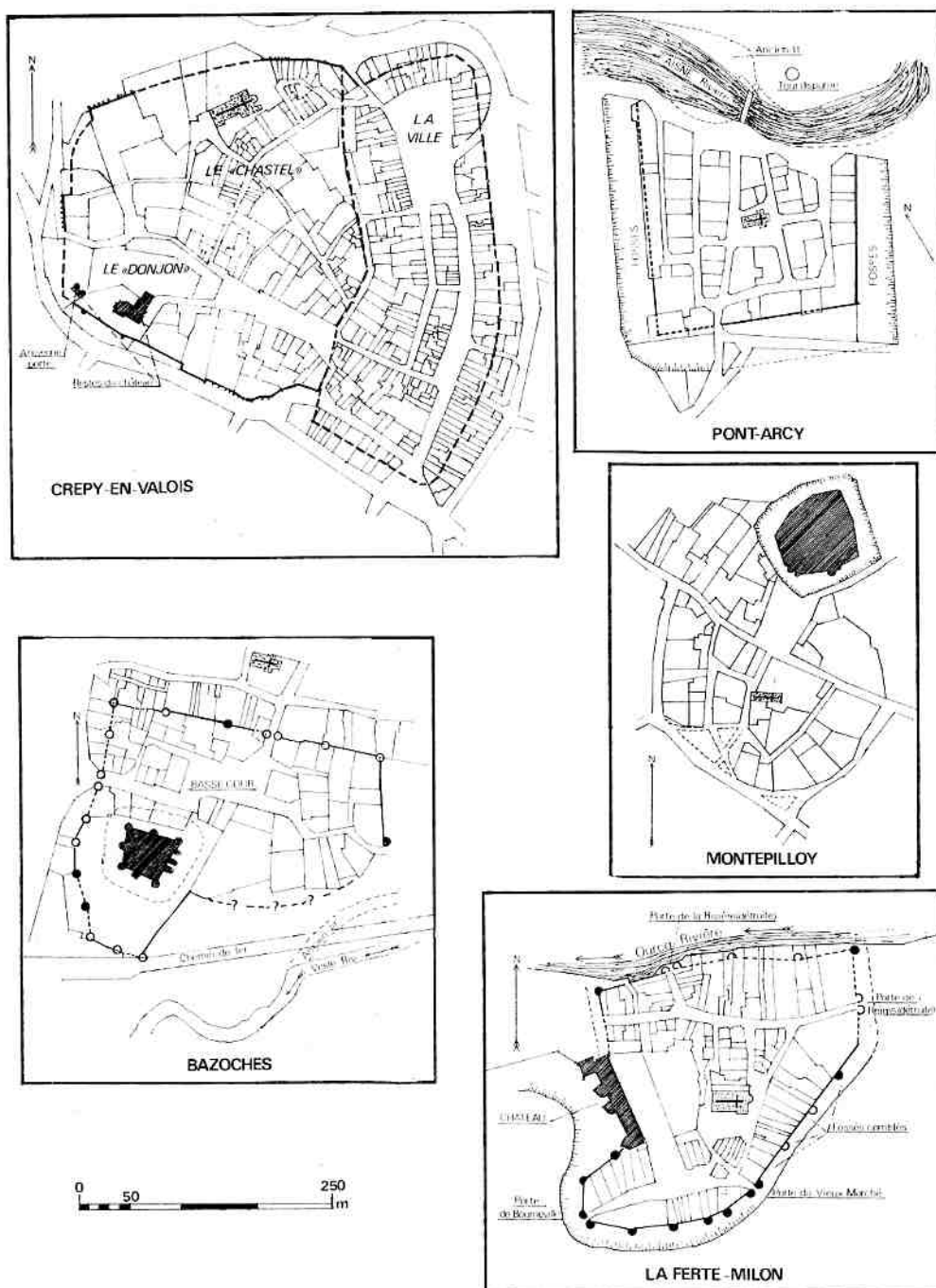


FIG. 15. — LES ENCEINTES DE VILLES ET DE BASSES-COURS
(D'après les plans cadastraux)

les vassaux du comte durent reconstruire également leurs châteaux : ainsi en est-il de Nesles, édifié vers 1226 (107). Le groupe des châteaux champenois (Bazoches, La Folie, Nesles, Oulchy) doit donc remonter à ces années 1226-1236 : seul Fère, aux caractères d'ailleurs différents, est isolé puisqu'il date environ de 1206 (108).

Cette première phase nous paraît donc concerner le premier tiers du XIII^e siècle ; après la construction de Fère en 1206, son apogée se situerait entre 1213 et 1236 (109).

b) LA DEUXIÈME PHASE.

Quatre châteaux seulement appartiennent vraisemblablement à ce deuxième groupe : Armentières, Cramaille (plans fig. 9), Gandelu, Saponay. Il nous faut les traiter séparément, en raison du peu de ressemblances qu'ils présentent.

Cramaille était un château quadrangulaire, flanqué à chacun de ses angles par une tour (110) ; peut-être un donjon s'ajoutait-il à cet ensemble (111). L'unique tour subsistante est circulaire, et possédait trois niveaux : les deux premiers sont voûtés sur ogives (1^{er} niveau : profil carré chanfreiné retombant sur culs-de-lampe ; 2^e niveau : profil torique mouluré, également sur culs-de-lampe). Ces niveaux communiquaient extérieurement par un escalier à vis accolé à la tour. Des jours assez ébrasés, haut placés et accessibles par des emmarchements intérieurs, éclairaient le rez-de-chaussée : ils pouvaient peut-être servir d'archères. Au second niveau, deux baies munies de banes de veille s'ouvraient dans les murs. On a mention de ce château entre 1249 et 1252 ; il est probable qu'il s'agit bien là de la construction actuelle, légèrement remaniée postérieurement (112).

Du château primitif de Gandelu ne subsistent plus qu'une tour et une courtine en partie restaurées. Le parement de la tour circulaire est animé de deux ressauts à larmiers. De petites archères s'ouvrent à deux de ses niveaux. Une maison forte est mentionnée à Gandelu en 1274-1275, mais il se peut que la tour soit postérieure à cette date (113).

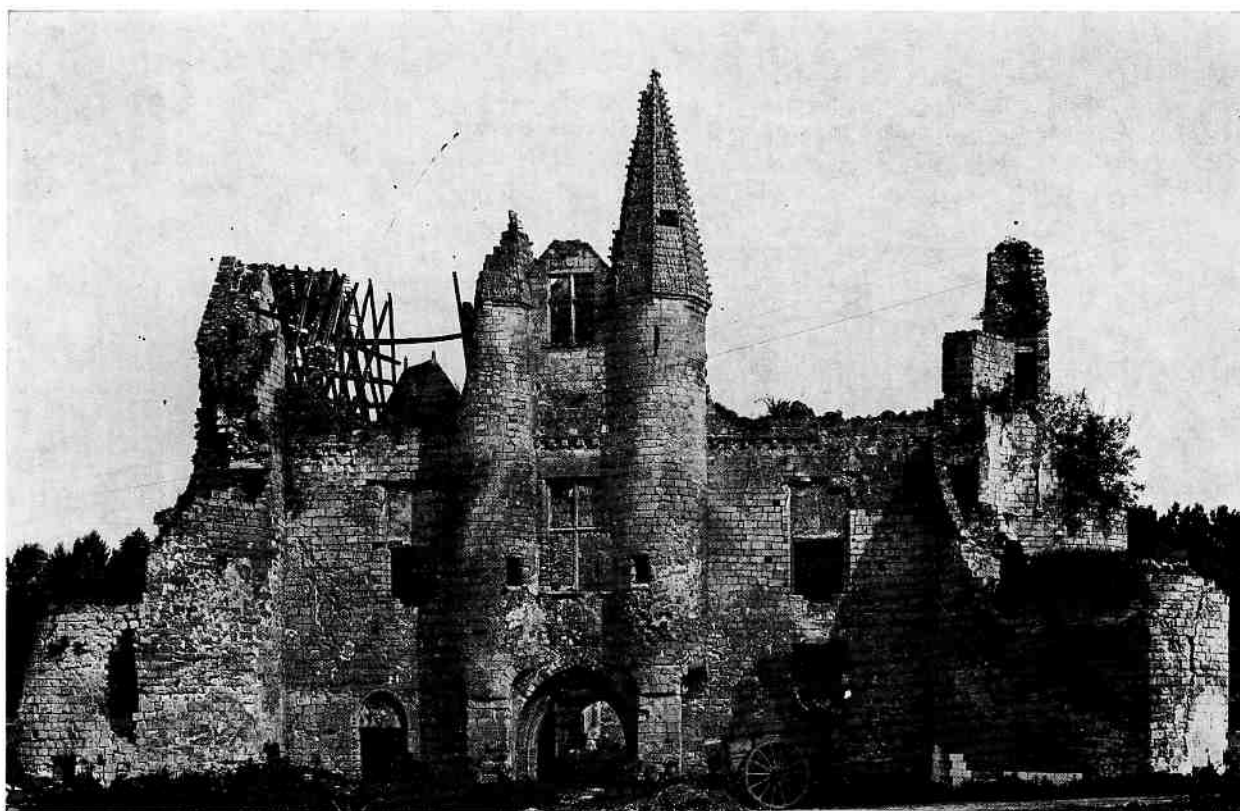
Armentières (fig. 16), se compose d'un petit logis rectangulaire flanqué par quatre tours à ses angles. Une enceinte pourvue d'échauguettes sur contreforts se referme sur son grand côté, délimitant une petite cour. La porte s'ouvre entre deux hautes tourelles sur contreforts ; elle était protégée par un simple assommoir. Les tours, circulaires, n'étaient pas voûtées ; leurs archères possèdent un ébrasement intérieur très ouvert, donnant sur une niche rectangulaire (114). Un escalier rampant dans l'épaisseur du mur desservait les niveaux dans les deux plus grosses tours. Quant au logis lui-même, il s'éclairait par de jolies et nombreuses fenêtres à trilobes. Une maison forte est signalée en ce lieu entre 1249 et 1252 ; les restes actuels doivent cependant être postérieurs d'une cinquantaine d'années (115).

Terminons enfin par Saponay. Du château ne subsistent plus que deux courtines et une tour ruinée, autrefois voûtée en coupole. Cependant, l'une de ces courtines (fig. 17), est munie d'une rangée complète de mâchicoulis sur contreforts : ces défenses se présentent comme une série d'arcs en tiers-point retombant sur des contreforts carrés ; en arrière de chacun des arcs sont ménagées des ouvertures permettant un tir vertical. Il est difficile de dater par eux-mêmes ces mâchicoulis, d'un type assez rare dans le nord de la France : sans doute remontent-ils au début du XIV^e siècle (116).

c) CONCLUSION.

La seconde période de fortification se divise donc en deux phases assez distinctes. La première, qui a pu durer de 1200 à 1236, a été marquée, en raison des circonstances politiques, par un prodigieux essor de la fortification. Les ouvrages correspondent à de nouvelles normes de défense, à savoir le flanquement régulier par tours et archères, donnant naissance à des places massives et puissantes.

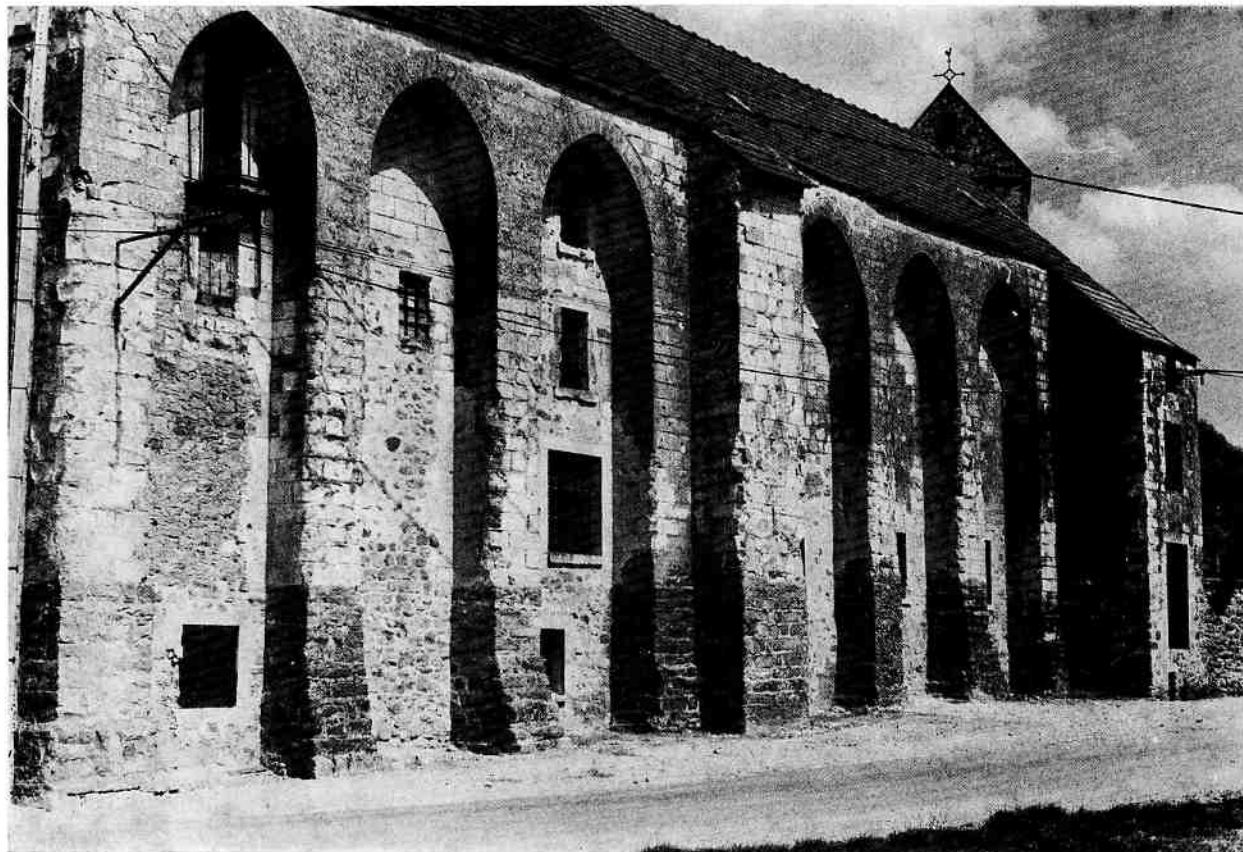
Les pressions politiques s'apaisant, la construction s'est faite plus rare de 1236 à 1350 ; les principes se relâchent alors, et l'on voit apparaître dans les tours et les courtines des fenêtres larges et nombreuses. Parfois, l'échauguette se substitue à la tour, en raison de son économie.



Arch. phot. Paris.

FIG. 16. — ARMENTIÈRES. LA FAÇADE SUD ET LA PORTE D'ENTRÉE

La seule baie datant de la construction primitive se trouve au rez-de-chaussée, à gauche de la porte



Cliché de l'auteur.

FIG. 17. — SAPONAY. LES MÂCHICOU LIS SUR ARCS

La tourelle carrée située à l'extrémité de la courtine a été ajoutée à la construction initiale, au xvi^e sans doute.

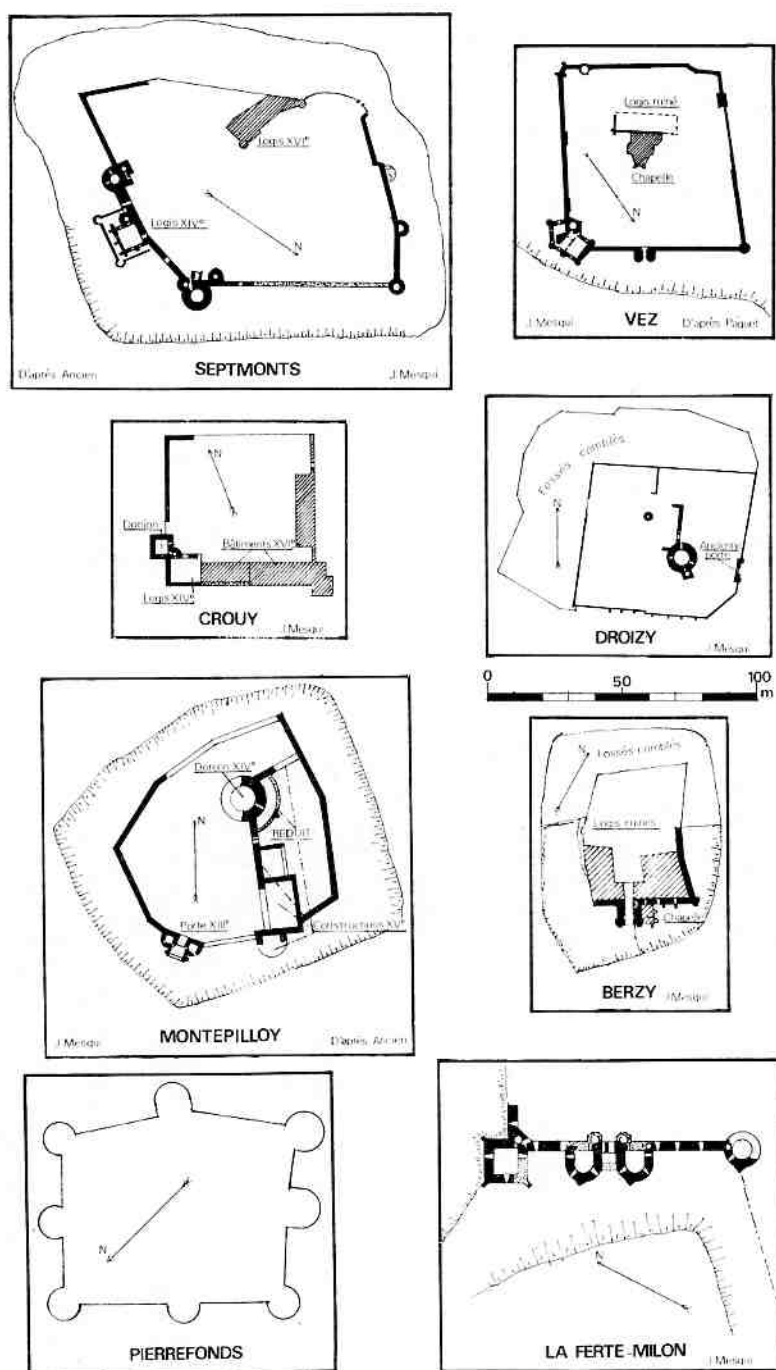
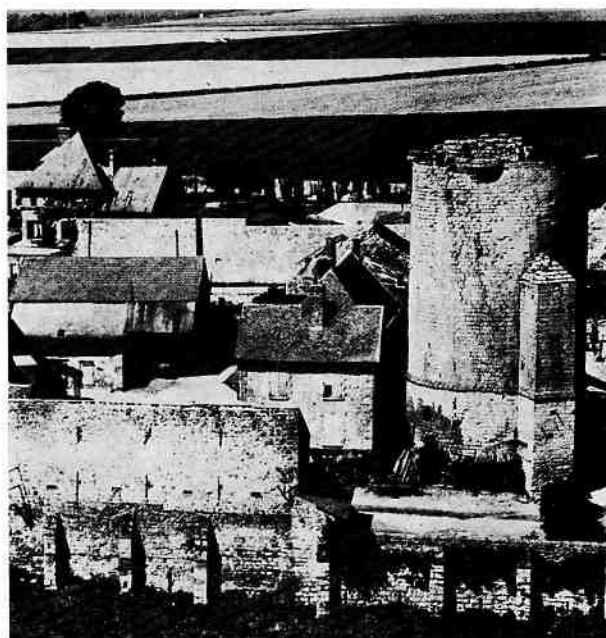


FIG. 18. — LA FORTIFICATION DISSUASIVE. PLANS DES CHÂTEAUX

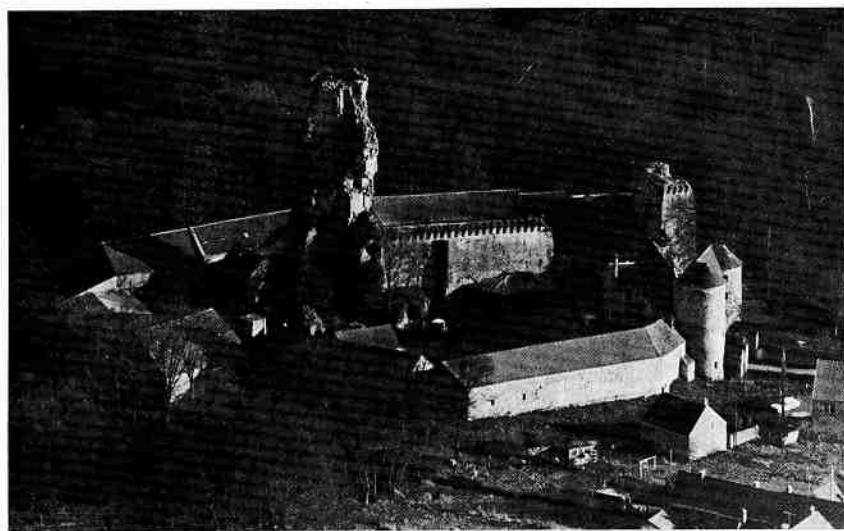


FIG. 19. — CROUY-SUR-OURCQ.
LE DONJON ET LE LOGIS, VUS DU NORD-OUEST
On remarquera les curieux mâchicoulis,
ainsi que les archères, dans le chemin de ronde du logis



Cliché X.

FIG. 20. — DROIZY.
VUE AÉRIENNE DU CHÂTEAU, PRISE DU SUD
Au premier plan, l'enceinte à contreforts ;
au second plan, le donjon, flanqué de sa tourelle de latrines



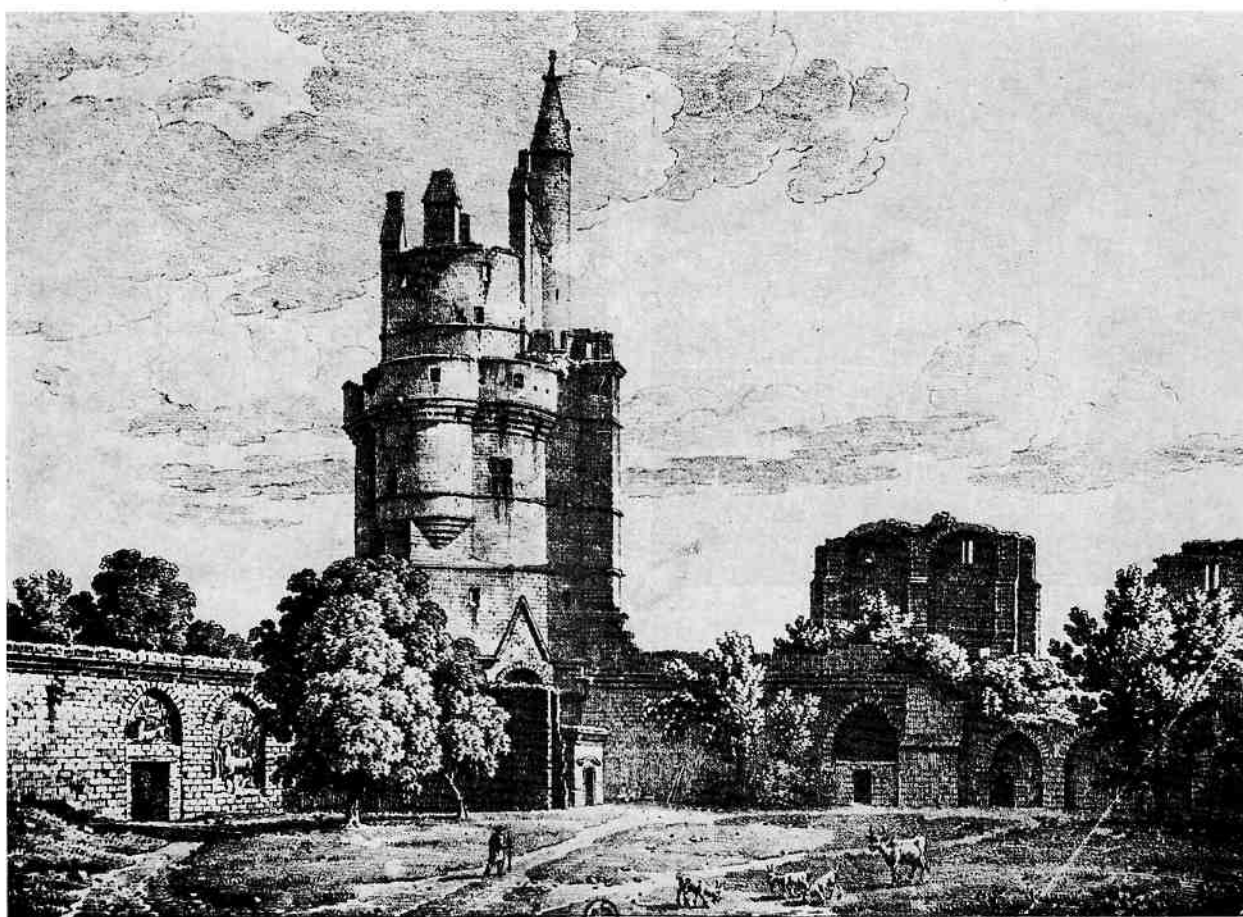
Cliché de l'auteur.

FIG. 21. — MONTÉPILLOY. VUE AÉRIENNE PRISE DE L'OUEST
Le tracé de l'enceinte est matérialisé par les toits des bâtiments qui s'appuient
contre elle ; à droite, le châtelet ^{xiii}e. A l'intérieur de l'enceinte, de gauche à
droite : le pan de donjon conservé jusqu'au couronnement crénelé ; la « courtine
neuve » ouest, qui délimitait le réduit fortifié aménagé au ^{xv}e ; les ruines de la
tour semi-circulaire, édifiée à la même époque.



Cliché de l'auteur.

FIG. 22. — MONTÉPILLOY
Le donjon, vu du sud-est, à l'inté-
rieur du « réduit fortifié » ; à
gauche, la courtine ouest de ce
réduit, et, à droite, un reste de
la courtine circulaire souvent prise
pour une chemise. La poterne du
donjon, surélevée, est en partie
cachée par l'appentis.



Arch. phot. Paris.

FIG. 23. — SEPTMONTS. VUE INTÉRIEURE DU CHÂTEAU, PRISE DE L'OUEST EN 1818
De gauche à droite : la courtine nord-est, le donjon, et les ruines du premier logis (début xiv^e).

Durant toute la période, on ne note qu'une tentative de flanquement vertical en pierre : les mâchicoulis de Saponay sont le premier essai de remplacement des hourds par des ouvrages plus solides.

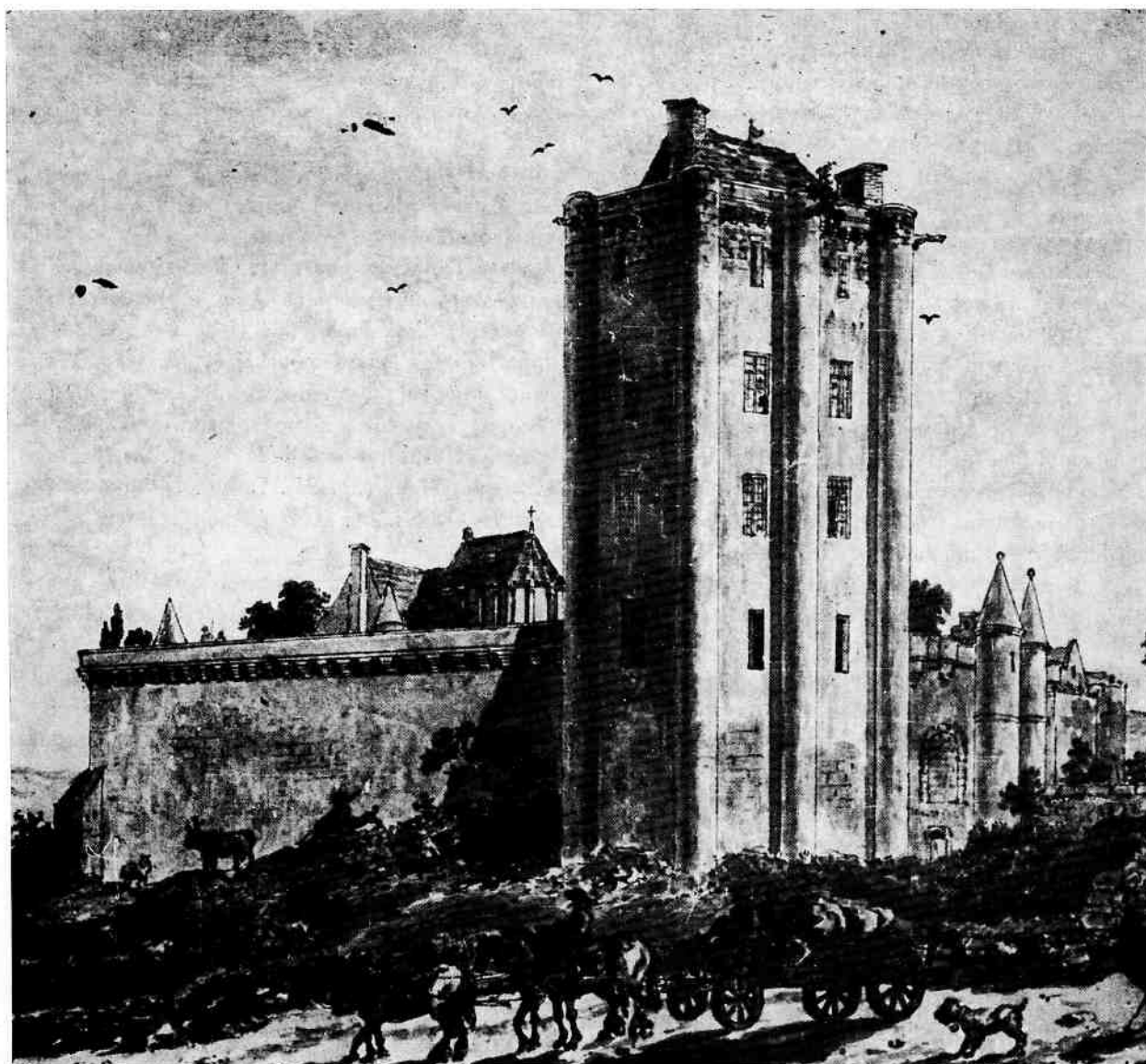
3) Troisième période : 1350-1450. La fortification dissuasive.

Après le calme du début du xiv^e siècle, la Jacquerie et les conflits de la guerre de Cent ans ont entraîné un regain de fortification qui ne cessera qu'avec le retrait définitif des bandes armées au milieu du xv^e siècle. Dans cette période s'inscrit également le règne de Louis d'Orléans, au cours duquel furent construites ses deux forteresses, Pierrefonds et La Ferté-Milon.

Ces deux constructions ne furent pas sans influencer certains des châteaux construits à l'époque. C'est pourquoi nous distinguerons dans ce paragraphe deux groupes de fortifications : le premier sera formé par les châteaux dont la conception de base diffère nettement de celle des œuvres ducales, et le second rassemblera les châteaux ducaux et les ouvrages de conception similaire (117).

a) LE PREMIER GROUPE : Crouy (fig. 19) ; Droizy (fig. 20) ; Montépilloy (fig. 21, 22) ; Pernant ; Septmonts (fig. 23) ; Vez (fig. 24). Plans figure 18.

Dès l'examen des plans, une constatation apparaît très nettement : dans tous les châteaux considérés, le donjon est l'élément prépondérant de la défense, qu'il soit intérieur à l'enceinte (Droizy, Monté-



Arch. phot. Paris.

FIG. 24. — VEZ. VUE DU CHÂTEAU PRISE DE L'EST AU XVIII^e,
AVANT LES RESTAURATIONS DU SIÈCLE DERNIER

De gauche à droite : la courtine est et, en retrait, les toits des logis ; le donjon, puis la courtine nord où s'ouvre la porte.

pilloy), ou flanquant (Crouy, Pernant, Septmonts, Vez). En contrepartie, les enceintes au plan irrégulier ne sont plus flanquées que par des échauguettes ou des tourelles. Indépendamment du donjon apparaît un nouvel élément : le logis, souvent fortifié. A Crouy, il fait corps avec le donjon (fig. 19) ; à Droizy, il était à très faible distance de cette maîtresse tour, alors qu'à Vez il en était totalement dissocié (118).

Il convient de s'étendre quelque peu sur la description de ces donjons, tous différents les uns des autres. Montépilloy et Droizy, en premier lieu, forment en quelque sorte bande à part, en raison des anachronismes qu'ils comportent. Tous deux sont circulaires, et intérieurs à l'enceinte (119). Le donjon de Montépilloy (fig. 22), d'une quarantaine de mètres de hauteur, ne comprenait pas moins de six niveaux. Son entrée était surélevée, et donnait sur le troisième niveau : une herse et un assommoir la protégeaient.

Nous ne donnerons pas ici le détail des dispositions internes : retenons que trois salles étaient voûtées (berceau ou ogives, profil rectangulaire chanfreiné à tailloirs moulurés). Une seule de ces salles possédait des archères, à ébrasement peu ouvert ; les autres s'éclairaient par des baies rectangulaires surmontées d'arcs de décharge, munies intérieurement de bancs de veille. Un escalier rampant dans l'épaisseur du mur assurait la communication entre étages.

Droizy (fig. 20), de taille plus petite, possédait quatre niveaux. Le premier était voûté, et accessible directement par une porte à assommoir. Ce niveau était totalement indépendant des salles supérieures, voûtées sur ogives. Pour celles-ci, l'accès se pratiquait au second niveau. Des fenêtres à arcs de décharge éclairaient ces salles, desservies par un escalier rampant dans l'épaisseur du mur. Ce donjon possédait à son niveau supérieur quatre échauguettes à mâchicoulis, disposition curieuse pour un donjon circulaire (120).

Ces deux donjons possèdent, on le voit, un certain nombre d'anachronismes (accès surélevé, escalier dans l'épaisseur du mur). Ils n'en semblent pas moins appartenir à l'époque considérée, en raison de leurs autres caractères (larges fenêtres à banes de veille, ressauts dans les parements, profils des ogives) (121).

Les autres donjons sont mieux adaptés à l'époque que nous leur assignons. Celui de Vez, de plan pentagonal flanqué par cinq tourelles pleines, compte parmi les plus imposants de la région. Ses étages sont planchiés, et éclairés par de larges fenêtres à meneaux et croisillons (fig. 24). La porte s'ouvre au rez-de-chaussée, et un escalier en vis demi-hors-œuvre dessert les étages. Les seuls éléments défensifs de ce donjon sont les mâchicoulis couronnant la terrasse sommitale.

Pernant possède un donjon carré flanqué par quatre tourelles cylindriques, dont l'une contient l'escalier en vis. Ses étages étaient planchiés, et des fenêtres à arcs de décharge les éclairaient (122).

Le donjon de Crouy est carré : sur ses cinq étages, un seul est voûté sur ogives. Chacun de ces niveaux s'éclaire vers la cour intérieure, par une large fenêtre. Un escalier en vis hors-œuvre dessert l'ensemble ; ici, encore, la défense n'est assurée que par les mâchicoulis de la terrasse.

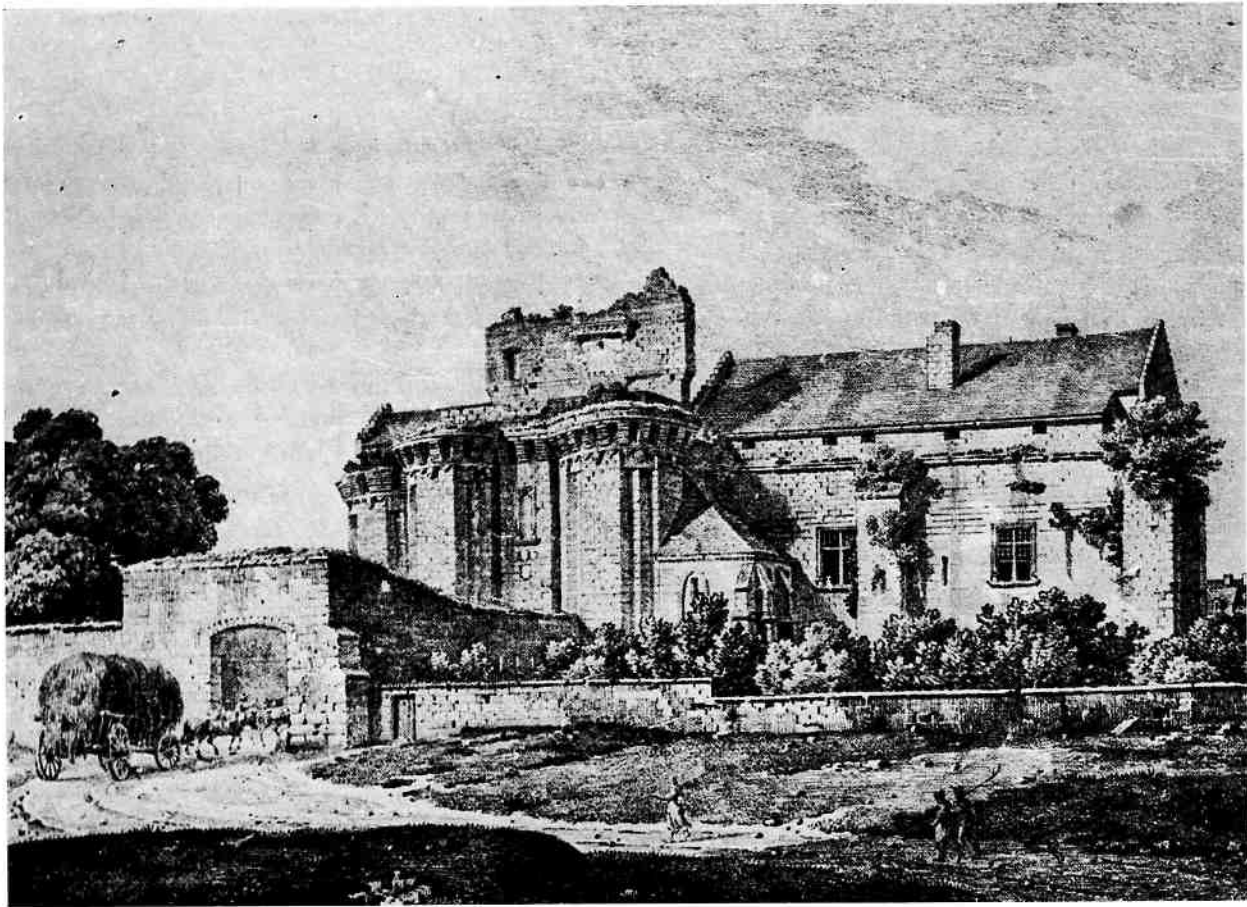
Septmonts, enfin, est un donjon cylindrique, sur lequel se greffent des encorbellements qui en modifient profondément l'aspect (fig. 23). La plupart de ses salles sont voûtées sur ogives, et s'ouvrent par de larges fenêtres à meneaux. Sa vocation militaire ne nous est rappelée que par le chemin de ronde à mâchicoulis du troisième étage, et par la curieuse tourelle de guet qui se dresse au-dessus des combles (123).

L'ensemble des caractères communs à ces quatre donjons ne laisse guère de doute quand à l'époque de construction : l'absence presque totale de défenses, sinon aux sommets, et l'ouverture de nombreuses fenêtres à tous niveaux justifieraient par elles-mêmes l'appartenance à la période 1350-1450. Les détails d'architecture viennent la confirmer (124).

Comme nous l'avons vu plus haut, les flanquements se réduisent dans tous les châteaux considérés à des tourelles ou des échauguettes. La tourelle à deux niveaux se rencontre à Septmonts : le rez-de-chaussée, aveugle, est voûté sur coupole, alors que de petites archères s'ouvrent au premier. Des tourelles de même dimension existent à Droizy et Vez, mais elles sont pleines au rez-de-chaussée. Les échauguettes et tourelles sur contreforts étaient également nombreuses : elles ont été employées systématiquement à Vez, et garnissaient bien d'autres fortifications régionales (125).

Les défenses des portes sont assez sommaires. Celles-ci s'ouvrent généralement entre deux échauguettes sur contrefort ; quelquefois des mâchicoulis s'ajoutent à l'assommoir traditionnel pour protéger le passage. Le pont-levis à contrepoids n'apparaît qu'à Crouy, à l'entrée du logis ; on peut supposer qu'ailleurs des passerelles ou des pont-levis sans contrepoids permettaient le passage des fossés.

Quant aux archères, elles disparaissent presque totalement des murs pour se concentrer sans doute au niveau des chemins de ronde. Il n'en subsiste plus guère d'exemples, sinon à Crouy (fig. 19) : elles consistent ici en de simples fentes dotées à mi-hauteur d'un petit orifice rectangulaire permettant la visée (126). Les mâchicoulis, par contre, se développent sans pour autant devenir systématiques : ils sont absents à Droizy et Pernant, alors qu'à Vez et Septmonts seul le donjon et une courtine en étaient dotés. Par contre,



Arch. Phot. Paris.

FIG. 25. — BERZY-LE-SEC. LA FAÇADE SUD DU CHÂTEAU

L'avant-porte et tout l'ouvrage avancé sont des adjonctions du XVI^e, de même que la petite chapelle accolée au châtelet d'entrée. On remarquera sur cette vue faite en 1818 (un siècle avant les bombardements) le chemin de ronde continu sur tout le périmètre.

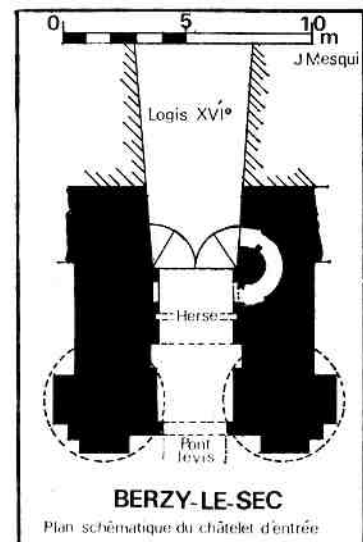


FIG. 26. — BERZY-LE-SEC. PLAN SCHÉMATIQUE DU CHÂTELET D'ENTRÉE

ils apparaissent souvent de façon isolée, sous forme de bretèches : ainsi à Droizy, Vez, et au-dessus de la plupart des portes.

Une première forme de fortification dissuasive.

Dans l'ensemble de ces châteaux apparaît un énorme déséquilibre de la défense : tous les efforts sont portés sur le donjon, alors que l'enceinte n'est plus qu'un appoint d'une valeur assez faible. Il serait illusoire de penser que de telles fortifications étaient en mesure de soutenir des sièges menés par des troupes nombreuses et bien équipées. Tous ces châteaux avaient donc, semble-t-il, une seule finalité : résister aux bandes armées qui infestèrent la région pendant près d'un siècle. Il suffisait, pour contenir ces troupes peu nombreuses et légèrement armées, d'élever des enceintes peu sophistiquées telles que nous les voyons dans les châteaux étudiés.

Quel était alors le rôle du donjon ? Devait-il, en cas de siège, être l'ultime réduit de la défense, comme il est souvent représenté ? Il semble que la réponse soit négative : la meilleure preuve en est que ces donjons n'étaient pas conçus comme ouvrages purement défensifs, en raison de leurs trop nombreuses ouvertures et du manque total d'archères. Quel recours aurait pu avoir le seigneur ou la garnison, réfugiés dans de telles « passoirs », sans l'ombre d'un secours à attendre ? Ces donjons semblent, en fait, avoir eu pour mission essentielle d'impressionner et de dissuader les assaillants éventuels : ils se dressaient au-dessus des enceintes comme symbole de la puissance seigneuriale. Sans doute avaient-ils également un deuxième rôle à jouer, celui de guette : dans les pays assez plats du Valois, de tels observatoires étaient précieux pour leurs possesseurs (127).

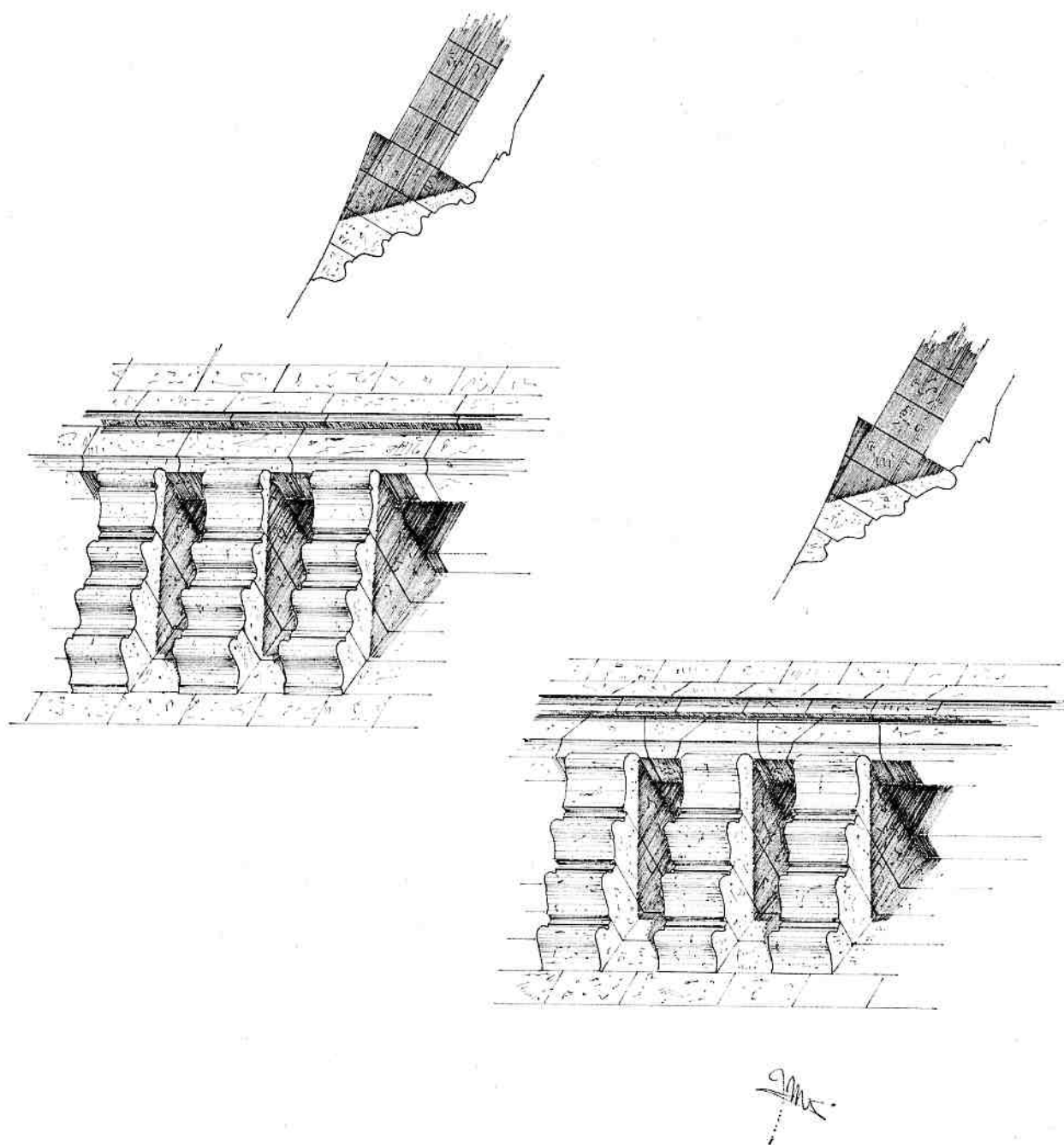
Il est donc vraisemblable que tous les châteaux que nous venons d'étudier ont été conçus selon quelques critères qu'il est bon d'énoncer à nouveau : le propriétaire avait renoncé à se défendre contre des armées constituées ; il se bornait à construire un château susceptible de résister à de petites bandes armées. La fonction défensive était assurée par l'enceinte ; le manque de moyens des petites troupes autorisait en effet à limiter les flanquements, et à édifier des ouvrages relativement passifs. Le donjon avait, dans ces châteaux, un rôle essentiellement dissuasif à jouer ; sa capacité défensive proprement dite était très limitée, et ne pouvait suffire qu'à des sièges très brefs.

b) LE SECOND GROUPE : Châteaux ducaux : Pierrefonds (fig. 3) et La Ferté-Milon (fig. 4). Autres : Berzy (fig. 25, 26) et Montépilloy (fig. 24, 22). Plans figure 18.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la description des deux forteresses ducales, trop longue et déjà traitée (128). Retenons-en par contre les points les plus marquants.

Dans le plan général de ces deux châteaux, les architectes n'ont fait qu'appliquer les principes énoncés deux siècles auparavant : Pierrefonds a un plan sensiblement rectangulaire, flanqué par huit tours circulaires (129) ; La Ferté-Milon, inachevé, ne nous laisse qu'une façade plane, flanquée par quatre tours. Les tours de Pierrefonds sont circulaires ; leurs étages planchés s'ouvraient par des fenêtres hautes placées (130). Celles de La Ferté-Milon sont bien plus originales : trois d'entre elles présentent des plans circulaires à éperons en accolade très rares en France (131). Intérieurement, au-dessus des caves voûtées, leurs étages planchés s'éclairaient par d'énormes fenêtres. La quatrième tour est carrée, confortée à ses angles par des contreforts : on la donne habituellement pour le donjon du château, sans raison apparente.

Les portes sont protégées, dans les deux châteaux, par des pont-levis doubles. Mais l'innovation réelle apportée par ces ouvrages se situe au niveau des chemins de ronde, où se concentrait toute la défense. A Pierrefonds apparaissent en effet les chemins de ronde doubles, tant pratiqués par la suite : deux passages se superposent, l'un en encorbellement sur les mâchicoulis, le second au nu des courtines. Ce dernier est de niveau avec le chemin de ronde inférieur des tours, assurant ainsi une continuité de la défense. A La Ferté-Milon, les dispositions sont légèrement différentes : le chemin de ronde inférieur, le seul conservé, est continu sur toute la façade, évitant ainsi les dénivelés de Pierrefonds.



Dessins de l'auteur.

FIG. 27. — PROFILS ET VUES PERSPECTIVES DES MÂCHICOU LIS DE MONTÉPILLOY (A GAUCHE)
ET DE LA FERTÉ-MILON (A DROITE)

Retenons enfin les dimensions énormes, et le luxe de ces châteaux ; tout est fait ici pour impressionner le visiteur ou l'assaillant. La fortification dissuasive atteint ici son maximum, puisqu'à sa dimension strictement militaire s'ajoute également une dimension politique.

Les deux châteaux de Montépilloy et Berzy ont été marqués, à des titres divers, par les nouveaux principes mis en pratique à Pierrefonds et La Ferté-Milon. A Montépilloy existait déjà une enceinte à

donjon intérieur ; des travaux supplémentaires y furent cependant menés dans les années 1409-1411 (132). Ces travaux visaient à créer à l'intérieur même de l'enceinte un « réduit fortifié » se refermant sur le donjon. A cette fin furent bâties deux courtines et une nouvelle tour ; le donjon lui-même subit quelques modifications, et reçut en particulier une couronne de mâchicoulis (133).

L'influence des architectes ducaux se fait nettement sentir, aussi bien dans la conception du réduit fortifié que dans les détails d'exécution. En ce qui concerne la conception, un chemin de ronde continu, doté de mâchicoulis, a été prévu sur tout le périmètre du réduit : pour assurer cette continuité près du donjon, il semble même que l'on ait bâti un passage circulaire le détournant (134). Sur la similitude d'exécution, on notera en particulier la ressemblance presque parfaite des mâchicoulis avec ceux qui subsistent à Pierrefonds et La Ferté-Milon (fig. 27) (135). De même, le pont-levis double a été employé systématiquement, et il a fallu accoler un ouvrage avancé à l'ancienne porte de basse cour pour recevoir ces défenses (136).

Berzy a été construit sans doute vers 1445 (137). Le château n'était guère qu'un logis fortifié, dans l'enceinte duquel se trouvait autrefois une petite cour. L'ensemble n'était flanqué que par d'originales tourelles sur contreforts (fig. 25). L'influence des deux châteaux ducaux est nette, bien que Berzy n'ait certainement jamais reçu la visite de leurs architectes. Un chemin de ronde continu et entièrement de niveau se développait en effet sur tout le périmètre de l'enceinte, rappelant la disposition analogue de La Ferté-Milon. A Berzy cependant, l'exécution n'est pas aussi soignée, puisque seule une faible partie du chemin de ronde était pourvue de mâchicoulis.

Une autre particularité mérite d'être retenue à Berzy, mais elle est, cette fois, parfaitement originale. Le châtelet d'entrée de ce château est, en effet, un curieux ouvrage : rectangulaire, et fortement en saillie par rapport aux courtines, il était protégé par deux tourelles sur contreforts. Le passage d'entrée, long de dix mètres et en grande partie voûté, était défendu successivement par un pont-levis charretier, des mâchicoulis intérieurs, une herse et des vantaux. Le dispositif ne prévoyait donc pas de pont-levis particulier pour les piétons, comme c'était l'habitude à l'époque : en contrepartie, un passage circulaire était ménagé dans le mur latéral du couloir, évitant l'ouverture des vantaux pour les piétons (fig. 26).

c) CONCLUSION SUR LA TROISIÈME PÉRIODE DE FORTIFICATION (1350-1450).

Deux types de châteaux ont donc été construits au cours de cette période. D'une part, les châteaux « à donjon » sont généralement le fait de seigneurs de moindre importance, essentiellement soucieux de s'assurer contre les razzias incessantes. Ces châteaux sont caractérisés par des moyens défensifs purs assez faibles, limités à une enceinte et de petits flanquements ; leurs donjons par contre avaient une valeur défensive « dissuasive » assez forte, ce qui explique leur importance.

Parallèlement se développe une série, plus limitée, de constructions où le donjon n'a plus un tel rôle à jouer, mais où l'accent est mis sur la rapidité de circulation à l'intérieur des chemins de ronde : les défenses y étaient donc bien mieux équilibrées. Les promoteurs de ces nouvelles techniques semblent avoir été dans la région les architectes ducaux, qui les ont appliquées, à des échelles grandioses, dans les deux nouvelles forteresses ; ils ont été suivis par quelques autres, tels Montépilloy et Berzy.

On peut remarquer, dans tous ces châteaux, un très net affaiblissement de la valeur militaire intrinsèque. Les archères disparaissent totalement des courtines et des tours, pour être remplacées par de larges et hautes fenêtres, véritables défis à la solidité. Il semble donc que les propriétaires et constructeurs n'aient pas hésité à se fier au seul aspect dissuasif de leurs châteaux, négligeant la solidité et l'efficacité pour le confort.

4) Quelques fortifications indatables ou disparues.

Avant de replacer les différentes périodes de fortification du Valois dans un contexte plus vaste, il convient d'évoquer brièvement quelques ouvrages difficilement datables, ou même totalement disparus.

Vic-sur-Aisne. Le château de Vic est un curieux édifice, qui mêle diverses époques de façon assez

indistincte. La partie la plus ancienne en est sans doute le donjon : ce bâtiment trapézoïdal, flanqué par deux tours circulaires et une tour d'escalier, pourrait remonter au XII^e siècle, mais les très nombreux remaniements qui l'ont affecté jusqu'au XVIII^e siècle empêchent toute datation conséquente.

Vivières. Du château comtal de Vivières ne subsiste plus qu'une tourelle ruinée. Son intérêt est d'être appareillée en bossages rustiques, circonstance rare dans le nord de la France. Aucun autre élément ne permet la datation : peut-être les bossages permettraient-ils de songer à la deuxième moitié du XIII^e siècle (138).

Crépy. On trouvait à Crépy à la fois une fortification urbaine et un château. De la première ne subsistent que quelques pans de courtines confortées par des contreforts. Le cadastre révèle cependant l'existence de deux enceintes successives (fig. 15) : la première contenait le châtel ou ville haute et le fief du donjon, et la seconde renfermait la ville basse, plus récente (139).

Le château constituait le fief du « Donjon » (140). Les seuls restes en sont actuellement le bâtiment de l'« Auditoire », ancien logis (141), et une ancienne porterie. Le premier est un édifice civil, dont les fenêtres à trilobes semblent accuser le XIII^e siècle ; en équerre lui est accolée la chapelle Saint-Aubin, sans doute plus ancienne. La porterie est un petit châtelet, constitué de deux tours circulaires encadrant le passage d'entrée. Un pont-levis à contrepoids a été ajouté à la construction initiale, et, postérieurement encore, le passage a été revouté. Les salles intérieures étaient aveugles : de larges fenêtres, surmontées de linteaux et d'arcs de décharge, ont été percées par la suite. Sans doute cette porte est-elle postérieure au XII^e siècle ; il est difficile de préciser plus, en raison des trop nombreux remaniements.

Muret. Muret a été presque totalement détruit pendant la première guerre mondiale. Ce château, en partie reconstruit vers 1560 (142), conservait deux tours médiévales sur les quatre qui le flanquaient initialement. Si l'on en croit les anciennes gravures et photographies (143), ces tours, dotées de mâchicoulis, auraient pu dater du XIV^e siècle : en ce cas, Muret aurait été l'un des rares à présenter à cette époque un plan rectangulaire à tours d'angles.

Pont-Arcy. Ce village a le plan caractéristique d'une « ville neuve » (fig. 15) ; il fait d'ailleurs pendant au proche bourg de Vieil-Arcy. La création de ce village avait un but purement militaire, à savoir le contrôle du pont sur l'Aisne. Ainsi la ville fut-elle disposée sur la rive gauche, alors qu'une tour commandait le pont sur la rive droite (144). Seule une partie des anciens fossés du village subsiste encore : l'unique porte a disparu pendant la première guerre.

Montépilloy. Signalons, pour finir, la petite fortification urbaine de Montépilloy : le tracé en est conservé (fig. 15), une rue porte même le nom de Rue des Fossés. Aucune trace d'enceinte maçonnée ne subsiste.

5) Conclusion. La place du Valois dans l'architecture militaire.

Il est intéressant, maintenant que nous avons identifié les divers courants de fortification dans le Valois, de reconnaître leur place dans l'évolution d'ensemble de l'architecture militaire.

Nous ne nous attarderons guère sur la première période (XI^e-XII^e), dont Ambleny est le seul représentant régional. La comparaison de ce donjon avec les autres grands édifices contemporains a déjà été effectuée (145) ; sans vouloir établir à tous prix de filiations, il semble clair qu'Ambleny s'intègre parfaitement à la période d'expériences qui a marqué le XII^e siècle, à partir du spécimen bien connu d'Houdan.

De la même façon, l'apparition et la généralisation de la « défense active » n'ont nullement été limitées au Valois : ce phénomène a eu une ampleur extraordinaire en France, et même dans toute l'Europe. De nombreux auteurs ont déjà tracé l'évolution des forteresses de l'époque (146), aussi nous contenterons-nous de souligner les particularités des ouvrages régionaux. Nous noterons, en premier lieu, l'importance de la zone d'influence champenoise mise en évidence plus haut : en raison de la proximité du domaine royal, mais surtout à cause des guerres de la première moitié du XIII^e siècle, la Champagne a été un foyer

particulièrement actif de construction militaire. Les quelques forteresses étudiées ici sont les témoins d'une vague de constructions étendue sur tout le domaine comtal (147), qui a suivi avec une dizaine d'années de décalage la grande campagne de fortification de Philippe II. Aussi les principes en sont-ils identiques, mais les réalisations sont plus souples, et témoignent d'une recherche constante, comme on le constate à Braine (148). Il convient, en second lieu, de réserver un intérêt spécial à l'enceinte urbaine de La Ferté-Milon : cet ouvrage est, à notre connaissance, la seule fortification urbaine royale certainement attribuable aux années 1213-1236 (149) ; par son homogénéité et sa simplicité d'exécution, elle est un modèle d'application systématique des principes de flanquement à des ouvrages plus vastes que les châteaux.

Alors que, dans la première moitié du XIII^e siècle, les techniques de fortification avaient été très homogènes sur tout le territoire soumis à l'autorité royale, il n'en est plus de même de 1250 à 1350 : durant cette phase, le Valois est resté soumis à la paix royale, alors que d'autres régions, telles que la Gascogne, la Provence et le Languedoc étaient marquées par de très nombreux événements politiques ou militaires. Contrairement à ces régions, où nombre de techniques nouvelles se développaient (150), le Valois est resté en retrait du point de vue de la fortification. Seul Saponay apporte une innovation dans la région, avec ses mâchicoulis, inspirés sans doute des châteaux de Farcheville et Lagrange-Bléneau (151).

La reprise des hostilités franco-anglaises au XIV^e siècle, et toutes ses séquelles, a par contre entraîné une reprise générale de la fortification en France (152). Deux tendances se sont alors manifestées. Dans la première, le donjon reprend une importance particulière, parfois démesurée, alors que l'enceinte, sans être notablement réduite, perd son caractère géométrique et s'affaiblit : citons ainsi, parmi les plus importants représentants, Vincennes (153) ; Largoët-en-Elven, Cesson, Montfort-sur-Meu, Saint-Servan pour la Bretagne ; le Prunget, Mazières pour le Berry ; Brugnac et Bassoues pour la Gascogne ; Anjony pour l'Auvergne, etc... (154). Les châteaux à donjon que nous avons étudiés ici s'intègrent fort bien à ce groupe ; leur nombre, dans une surface assez restreinte, prouve bien l'extrême popularité du procédé.

Celui-ci a été, bien évidemment, appliqué différemment suivant les cas, puisque certains donjons étaient conçus comme résidences (ainsi Largoët), alors que d'autres étaient doublés par des logis plus ou moins fortifiés. Cependant, les raisons profondes de la primauté du donjon semblent avoir été partout identiques. Nulle part en effet, à de rares exceptions près, le donjon n'a été conçu comme un ouvrage strictement défensif : tous les acquis du siècle précédent (plan circulaire, archères, voûtements) sont peu mis en pratique, ou même abandonnés, alors que les murs s'affaiblissent par le percement de nombreuses fenêtres. Ces donjons n'avaient donc qu'une capacité défensive très réduite à opposer aux armes de siège de plus en plus puissantes. Par contre, leur rôle psychologique ne devait pas être négligeable au Moyen Âge : citons ainsi, en manière de preuve, le cas des donjons de Dinan et de Saint-Malo. Le duc de Bretagne Jean IV, et Charles VI édifièrent respectivement un donjon dans chacune de ces villes, en bordure de l'enceinte urbaine, pour tenir en respect les populations, tant intérieures qu'extérieures (155). Or, ces deux ouvrages avaient une capacité défensive dérisoire, et l'on ne peut comprendre leur édification qu'en prenant en compte leur effet psychologique dissuasif.

La seconde tendance s'est développée parallèlement, mais elle ne s'est manifestée d'abord que dans les châteaux royaux ou princiers : le premier exemple en est sans doute la Bastille Saint-Antoine à Paris (156). Ces forteresses reprennent, pour leurs plans, les principes du début du XIII^e siècle (plans géométriques, de préférence rectangulaires, à flanquements rapprochés par des tours) ; par contre, la conception de la défense y est totalement bouleversée, puisque le seul élément défensif est le chemin de ronde à mâchicoulis, continu sur tout le périmètre. Pierrefonds et La Ferté-Milon sont, après la Bastille, les prototypes de cette tendance, et seront copiés tout au long du XV^e siècle dans les grands châteaux comme dans les petits : Berzy en est, dans la région, le meilleur exemple, alors que Montépilloy présente un cas intéressant d'adaptation d'une construction ancienne au nouveau principe.

BIBLIOGRAPHIE. — *Ambleny* : Abbé Poquet, *Notice sur Ambleny*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. IX, 1855, p. 158-189 ; E. Lefèvre-Pontalis, *Le donjon quadrilobé d'Ambleny*,

dans *Bulletin monumental*, 1910, p. 69-74 ; H. P. Eydoux, *Ambleny*, dans *Monuments méconnus (Paris et Ile-de-France)*, t. I, Paris, 1975, p. 193-199. — *Armentières* : Abbé Poquet, *Notice sur le château d'Armentières*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. VIII, 1854, p. 96 et suiv. ; J. M. Trouvelot, *Le château d'Armentières*, dans *Bulletin monumental*, 1923, p. 95-116 ; H.-P. Eydoux, *Armentières*, dans *Châteaux fantastiques*, t. 5, Paris, 1975, p. 201-210. — *Bazoches* : Abbé Poquet, *Notice sur Bazoches*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XII, 1858, p. 128 et suiv. ; E. Lefèvre-Pontalis, *Le château de Bazoches*, dans *Congrès archéologique de France*, 1911, p. 445-446 ; R. Haution, *Bazoches, ses seigneurs, son château, son histoire*, Soissons, 1961. — *Berzy-le-Sec* : J. Leclercq de Laprairie, *Notice sur Berzy, son église et son château*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. IV, 1850, p. 119-138 ; B. Ancien, *Septmonts, son château et la vallée de la Crise*, Paris, 1971, p. 48-50 ; H.-P. Eydoux, *Berzy-le-Sec*, dans *Monuments méconnus...*, op. cit., p. 199-204. — *Cramaille* : A. Decamp, *Notice sur Cramaille*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XIII, 1859, p. 74 et suiv. — *Crépy-en-Valois* : D. Bourgeois, *Histoire de Crépy*, dans *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1867, p. 3-175 ; A. Moreau-Néret, *Crépy-en-Valois*, Paris, 1974. — *Droizy* : Abbé Poquet, *Notice sur Droizy*, dans *Bulletin de la Société archéologique et scientifique de Soissons*, 2^e série, t. III, 1872, p. 250 et suiv. ; B. Ancien, *Septmonts, son château et la vallée...*, op. cit., p. 42-43. — *Fère-en-Tardenois* : E. Lefèvre-Pontalis, *Le château de Fère*, dans *Congrès archéologique de France*, 1911, p. 263-267 ; E. Moreau-Nélaton, *Histoire de Fère-en-Tardenois*, Paris, 1911, 3 tomes. — *La Ferté-Milon* : Général Wauwermans, *Le château de La Ferté-Milon*, dans *Congrès archéologique de France*, 1887, p. 195-260 ; E. Lefèvre-Pontalis, *Le château de La Ferté-Milon*, dans *Congrès archéologique de France*, 1911, p. 276-281 ; H.-P. Eydoux, *La Ferté-Milon*, dans *Châteaux fantastiques*, t. 1, Paris, 1969, p. 225-240. — *La Folie*, à Cerseuil : S. Prioux, *Le château de la Folie et le village de Cerseuil*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XII, 1858, p. 83-95 ; E. Lefèvre-Pontalis, *Le château de la Folie*, dans *Congrès archéologique de France*, 1911, p. 440-442. — *Montépilloy* : G. Macon, *Montépilloy*, Senlis, 1912 ; B. Ancien, *Le château de Montépilloy*, dans *Oise-Tourisme*, 1969, n° 9, p. 47-50. — *Muret* : Abbé Poquet, *Notice sur Muret*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 2^e série, t. III, 1872, p. 259-263 ; B. Ancien, *Septmonts, son château et la vallée...*, op. cit., p. 43-44. — *Nesles-en-Dôle* : P. Hélot, *Le château de Nesles-en-Dôle et la fortification au XIII^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, t. 89, 1974, p. 107-123. — *Passy-en-Valois* : Abbé Poquet, *Notice sur Passy-en-Valois*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 2^e série, t. XIV, 1883, p. 56-89. — *Pernant* : E. Gaillard, *Pernant, son château, ses seigneurs*, dans *Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie*, t. VII, 1929, p. 29-59. — *Pierrefonds* : J. Harmand, *Le plus ancien château de Pierrefonds*, dans *Bulletin monumental*, 1959, n° 2, p. 165-202 ; n° 3, p. 245-264. Cet article fournit une bibliographie exhaustive sur le château. — *Septmonts* : B. Ancien, *Le château et la seigneurie de Septmonts*, dans *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XI, 1965, p. 136-163. B. Ancien, *Septmonts, son château et la vallée de la Crise*, Paris, 1971 ; H.-P. Eydoux, *Septmonts*, dans *Châteaux fantastiques*, t. I, Paris, 1969, p. 241-252. — *Vez* : E. Barbier, *Le château de Vez*, Villers-Cotterets, 1926.

(1) Nous noterons cependant ici les travaux de M. Bernard Ancien, éminent spécialiste de tous les monuments régionaux. Cet auteur a consacré deux articles à la fortification religieuse et populaire dans le Soissonnais et la Valois : *La grande campagne de reconstruction monastique en Soissonnais au XIV^e siècle*, dans *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XVIII, 1970-1971, p. 83-96 ; *Les églises du Soissonnais et du Valois, refuges du peuple, et leurs fortifications*, dans *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXI, 1975-1976, p. 99-117. Malheureusement, sa très grande connaissance des monuments militaires laïcs n'a pas encore été mise à profit dans des publications, sinon pour Septmonts et Montépilloy. Quelques autres ouvrages ont fait l'objet de publications récentes, ainsi Nesles et Pierrefonds (voir la bibliographie en fin d'article).

(2) E. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, 1854-1868, t. IX, p. 136.

(3) Général Wauwermans, *Le château de La Ferté-Milon*, dans *Congrès archéologique de France*, LIV^e session, Soissons-Laon, 1887, p. 195-260.

(4) E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889, p. 312.

(5) Voir en particulier : L. Grodecki, *Le château de Pierrefonds*, Paris, sans date ; L. Marchand, *Essai historique sur Bourfontaine, ou La Fontaine Notre-Dame, ancienne chartreuse du diocèse de Soissons, 1323-1792*, Château-Thierry, 1953.

(6) Le seul ouvrage complet traitant de l'histoire du Valois est : A. Carlier, *Histoire du duché de Valois*, Compiègne, 1764, 3 volumes. Cet auteur reprend, en les critiquant, les données fournies par deux historiens antérieurs : N. Bergeron, *Le Valois royal*, Paris, 1583 ; F. A. Muldrac, *Le Valois royal*, Bonne-Fontaine, 1662. Malheureusement, l'histoire de Carlier

est assez embrouillée, et n'est pas exempte d'erreurs. Aucun ouvrage moderne n'est encore venu la remplacer, et il convient, lorsque c'est possible, de vérifier certaines de ses assertions. On dispose d'autre part de quatre études particulières concernant le Valois : L. Borelli de Serres, *La réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste, Artois, Vermandois, Valois*, Paris, 1899 ; L. Carolus-Barré, *Le comté de Valois jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois au trône de France (X^e siècle-1328)*, dans *Positions des Thèses de l'École des chartes*, 1934, p. 16-28 ; P. Grierson, *L'origine des comtes d'Amiens, Valois et Vexin*, dans *Moyen Age*, t. XLIX, 1939, p. 81-125 ; P. Feuchère, *Une tentative manquée de concentration territoriale entre Somme et Seine : la principauté d'Amiens-Valois au XI^e siècle* dans *Moyen Age*, t. LX, 1954, p. 1-37.

(7) Borelli de Serres, *op. cit.*, p. xxvi.

(8) Borelli de Serres, *op. cit.*, p. xxviii ; Carolus-Barré, *op. cit.*, p. 21-22.

(9) Carlier, *op. cit.*, t. I, livre II, p. 274 et suiv. ; Carolus-Barré, *op. cit.*, p. 16 et 18.

(10) Carolus-Barré, *op. cit.*, p. 16. La Ferté-Milon serait entré dans le premier tiers du XII^e siècle en possession des comtes.

(11) Carlier, *op. cit.*, t. I, livre III, p. 414.

(12) L'étendue du comté de Valois nous est fournie assez exactement par un dénombrement effectué en 1375 : voir *infra*, n. 21.

(13) Tous ces lieux sont cités dans la liste des places fortes royales, établie pour Philippe II avant 1213 (A. N., JJ 7-8, fol. 69). Pierrefonds et Ambleny venaient alors d'être rachetés par le roi aux héritiers de la seigneurie (Carlier, *op. cit.*, t. II, livre IV, p. 40-42 ; A. N., J 164 a Valois : 1 ; J 169 b Soissons : 1).

(14) Les dénombremens de fiefs exécutés successivement sur les ordres des comtes Henri I, Blanche de Navarre, Thibault IV, Thibault V et Blanche d'Artois permettent de cerner très exactement l'étendue des châtellenies champenoises. Ces documents ont été publiés dans leur intégralité : E. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, Paris, 1901, t. I ; E. Longnon, *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie (1172-1222)*, Paris, 1869. E. Longnon, *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibault le Chansonnier (1249-1252)*, Paris, 1877.

(15) Carolus-Barré, *op. cit.*, p. 22.

(16) A. N., J 390 : 4. L'apanage devait comprendre Crépy, La Ferté-Milon, Villers-Cotterets, Vivières et Pierrefonds.

(17) Carlier, *op. cit.*, t. II, livre IV, p. 153, prétend que le comté de Valois aurait désigné à partir de cette date l'ensemble des quatre châtellenies de Crépy, La Ferté-Milon, Pierrefonds, Béthisy. Cette assertion est fautive (voir Carolus-Barré, *op. cit.*, p. 22) : en 1299 et 1305, des travaux sont menés à Pierrefonds et Béthisy aux frais du roi (R. Fawtier, *Comptes royaux (1285-1314)*, Paris, 1853, t. I, nos 1785, 4786, 4787, 4798). En 1347 encore, on trouve un prévôt royal à Pierrefonds, le comté de Valois appartenant à Philippe d'Orléans (G. Dupont-Ferrier, *Gallia Regia*, Paris, 1861, t. V, n° 20871). Les deux châtellenies de Pierrefonds et Béthisy ne s'ajouteront au domaine comtal qu'en 1353 (voir note 19) ; encore ne seront-elles pas intégrées au comté, puisqu'en 1375 celui-ci est décrit de la façon suivante : « ... Comté de Valois en laquelle il a II chastelleries, ch'est assavoir la chastellerie de Crespy et la chastellerie de La Ferté Millon... » (A. N., KK 287, fol. 7 r°).

(18) A. N., J 358 : 1.

(19) A. N., J 358 : 5 et 6.

(20) En vertu d'un accord passé entre Charles V et Philippe d'Orléans, tous les domaines du prince devaient revenir à la couronne après sa mort, sauf le douaire de sa femme, exigible par le roi après le décès de celle-ci (A. N., J 358 : 11 et 12).

(21) La duchesse d'Orléans, estimant son douaire trop faible, avait fait exécuter une prisée et un dénombrement de ses domaines. Ces deux documents, joints aux ouvrages de Longnon, donnent une idée assez complète de l'état de fortification (A. N., KK 287) (prisée) ; (A. N., P 1893) (dénombrement).

(22) Blanche d'Orléans reçut de plus, en complément de douaire, la châtellenie royale de Neuilly-Saint-Front en 1378 (A. N., KK 287, fol. 43 et suiv.). Signalons encore la résidence des comtes dans la chartreuse de Bourfontaine ; mais elle n'était certainement pas fortifiée, comme en témoigne la dénomination : « Item l'ostel royal de Bourfontaine demeuré sans pris pour la retenue s'il plaist... » (A. N., KK 287, fol. 8 v°).

(23) Du fait du rattachement de l'ancien comté de Champagne à la couronne.

(24) Oulchy : « A esté prisée la forteresse dudit Ouchie le Chastel où il a grant pourchainte de murs et I dongon mal retenu ; mais il a une prioré dedans où il a belle église et grant maisonnage bien retenus, et maison à la porte bien retenue pour le portier de Monseigneur et garder les prisonniers. Prisée valoir par an X livres tournois qui valent VIII livres parisis. » (A. N., KK 287, fol. 25 v°.) Béthisy : « Pour la forteresse de Béthisy avec le manoir qui y soloit estre pour le Roy, nient mis à pris pour ce que tout est de petite valeur et comme mis à ruïne. Le jayolage des prisonniers qui est en la tour de la dite forteresse qui est sans aucun comble n'est aussi point mis à pris... Il soloit avoir une maison delez le dit manoir du Roy qui se soloit louer, mais elle est toute destruite et ruynée... » (A. N., KK 287, fol. 30 r°.)

(25) Crépy : « De la forteresse du chastel et ville de Crespi... valeur par an IIII^{xx} livres parisis. » Villers-Cotterets : « le chastel de Villers Costerets... L livres parisis. » Vivières : « le chastel et tour de Viviers XXX livres parisis. » (A. N., KK 287, fol. 7 v°.)

(26) « Pour le chastel de Pierrefonds qui est fort et grant et bien herbergier prisée valoir par an en considération à toutes choses qui à ce peuvent servir XXXII livres parisis. » (A. N., KK 287, fol. 28 v°.)

(27) « Pour la forteresse du chastel et ville de la dite Ferté qui son grans et nobles prisées... à LX livres parisis. » (A. N., KK 287, fol. 21 r°.)

(28) Ainsi, dans les *Feoda Campanie*, les châteaux de Fère et Nesles apparaissent dans le même document en tant que *castrum de Fera* et *domus fortis de Nigella* vers 1234 (Longnon, *Documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 193, référence 5292). Or, les deux châteaux étaient sensiblement de même force, au moins d'un point de vue actuel.

(29) Nous avons porté sur cette carte, outre les fortifications propres au Valois et aux châtellenies comtales, la majorité des ouvrages fortifiés des châtellenies avoisinantes ; nous nous sommes servis pour cela des publications de Longnon (*op. cit.*), ainsi que de L. Mirot, *Inventaire analytique des hommages rendus à la chambre de France*, Melun, 1932-1945, 2 tomes ;

ainsi que des inventaires d'anciens aveux (A. N., PP 5, PP 6, PP 8). Il se peut cependant que certaines fortifications nous aient échappé, aussi bien dans le Valois qu'alentour.

(30) Louis d'Orléans a fait l'objet de deux études fondamentales : E. Jarry, *op. cit.* (note 4), et M. Nordberg, *Les ducs et la royauté, Étude sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne (1392-1407)*, Stockholm, 1964. Bien que les deux auteurs ne se soient guère attardés sur l'aspect militaire de la politique ducale, leurs ouvrages sont indispensables pour comprendre celle-ci.

(31) Charles V ne lui donna le comté qu'en nue-proprieté : voir paragraphe suivant et note (41).

(32) Jarry, *op. cit.*, p. 134 et suiv. ; Nordberg, *op. cit.*, p. 76 et suiv.

(33) Jarry, *op. cit.*, p. 221, s'appuie sur Juvénal des Ursins pour avancer cette date. Par contre, Nordberg, *op. cit.*, p. 65, ne place les premiers conflits qu'en 1401.

(34) Philippe-le-Hardi fait en effet son entrée à Paris avec une armée importante, ce qui conduit Louis d'Orléans à rassembler ses forces (Jarry, *op. cit.*, p. 262 ; Nordberg, *op. cit.*, p. 66).

(35) Le duc envoie une lettre de défi au roi d'Angleterre : voir E. de Monstrelet, *Les croniques de France..., 1400-1440, publiées par L. Douet d'Arcq*, Paris, 1867, t. 1, p. 43 et suiv.

(36) Avril 1402 : taille levée pour pourvoir à la défense contre les Anglais en Guyenne (Jarry, *op. cit.*, p. 265-266). Louis d'Orléans est d'autre part nommé souverain gouverneur des aides cette même année (Nordberg, *op. cit.*, p. 68).

(37) En juin 1402, Philippe de Bourgogne se fait nommer souverain gouverneur des aides, à l'instar de son rival (Nordberg, *op. cit.*, p. 70) ; ce duc fait de plus supprimer la régence de Louis d'Orléans en cas de mort du roi (idem).

(38) Jarry, *op. cit.*, p. 324 et suiv. ; Nordberg, *op. cit.*, p. 190-204.

(39) Nordberg, *op. cit.*, p. 204.

(40) Jarry, *op. cit.*, p. 3. Voir L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V, 1364-1380*, Paris, 1874, n° 1193.

(41) Jarry, *op. cit.*, p. 26 ; Nordberg, *op. cit.*, p. 13 ; A. N., K 555 : V, 4.

(42) Voir *supra*, note 20.

(43) A. N., KK 896, fol. 178 et suiv., fol. 213 et suiv.

(44) A. N., R 3 : 89. A partir de cette date, on ne parlera plus que des six châtellenies du duché de Valois.

(45) L'énumération du douaire de Blanche d'Orléans est donnée dans A. N., KK 287, fol. 1, pour 1375. Sézanne, Chantemerle et Neuilly furent ajoutés au douaire de la duchesse en 1378 (voir note 22). Pour le reste, voir Bibliothèque nationale, ms. fr., 26026 : 1876, 1878, 1892.

(46) Jarry, *op. cit.*, p. 90 ; Nordberg, *op. cit.*, p. 13 ; A. N., J 390 : 14.

(47) Nordberg, *op. cit.*, p. 13 ; A. N., J 359 : 19.

(48) Jarry, *op. cit.*, p. 93 ; Nordberg, *op. cit.*, p. 13 ; A. N., J 359 : 20 ; A. N., KK 896, fol. 143, 164 v°.

(49) Angoulême : A. N., J 359 : 21, 23. Périgord : Bibliothèque nationale, n. a. fr., 20027 : 209. Dreux : A. N., K 534 : 2 et KK 896, fol. 423-424. Voir Jarry, *op. cit.*, p. 218 et Nordberg, *op. cit.*, p. 13-14.

(50) Château-Thierry : A. N., KK 896, fol. 418. Autres : A. N., J 359 : 24. Voir Nordberg, *op. cit.*, p. 14. Le roi révoquera toutes ces donations en 1407 (A. N., J 359 : 27).

(51) Nordberg, *op. cit.*, p. 14. A. N., XI a 8602, fol. 178 v°.

(52) Jarry, *op. cit.*, p. 82 ; Nordberg, *op. cit.*, p. 15 ; A. N., KK 896, fol. 41 et suiv.

(53) Luzarches : A. N., KK 896, fol. 245. Sablé : Bibliothèque nationale p. o. Chauvigny : 3. Fère-en-Tardenois : A. N., KK 896, fol. 247. Châlons : A. N., KK 896, fol. 264 v°. Châteaudun : A. N., KK 896, fol. 121. Gandelu : A. N., KK 896, fol. 279 v°. Voir Jarry, *op. cit.*, p. 104-105 ; Nordberg, *op. cit.*, p. 15.

(54) Poreien : A. N., KK 896, fol. 429-430. Coucy (comprenant Coucy, Folembray, Saint-Aubin, La-Fère, Saint-Gobain, Le Châtelet, Saint-Lambert, Marle, Assis, Gercy) : A. N., KK 896, fol. 437. Luxembourg : Jarry, *op. cit.*, p. 274. Coucy (comprenant Ham, Pinon, Montcornet, Soissons) : Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, titres originaux, n° 456. Provins : Bibliothèque nationale, n. a. fr., 20512 : 104. Voir Jarry, *op. cit.*, p. 240 et Nordberg, *op. cit.*, p. 15-16.

(55) De Gaulle et Bordier, *Catalogue analytique des archives du baron de Joursanvault*, Paris, 1838, 2 tomes. La référence 1229 porte le titre : « Construction et réparations au château de La Ferté-Milon (1392-1399). » Ce même catalogue mentionne diverses constructions à Pierrefonds à partir de 1397 (référence 1260). Voir également pour ce dernier : Bibliothèque nationale, p. o. 2154, n° 240 (travaux en 1398).

(56) A. N., KK 267, fol. 46 v°.

(57) A La Ferté-Milon, seule la façade a été construite, si l'on en croit les restes encore visibles. Les travaux ont été menés plus loin à Pierrefonds, comme en témoigne la gravure de Duviert reproduite dans l'article de J. Harmand : seuls les couronnements de certaines tours manquaient. Voir J. Harmand, *Le plus ancien château de Pierrefonds*, dans *Bulletin monumental*, 1959/2, p. 165-202 ; 1959/3, p. 245-264.

(58) De Gaulle, *op. cit.*, références 3263 et 3284.

(59) De Gaulle, *op. cit.*, références 964, 1161, 1164. Les réparations n'étaient pas encore terminées à la mort du duc, puisqu'elles apparaissent encore en 1411 (référence 1165).

(60) De Gaulle, *op. cit.*, références 969 et 972. De plus, le château de Vivrières a fait nommément l'objet de certaines réparations (référence 1159).

(61) De Gaulle, *op. cit.*, références 2898 et 3299. Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, registre III d'Aubron fol. 243.

(62) De Gaulle, *op. cit.*, référence 1177.

(63) De Gaulle, *op. cit.*, référence 2042.

- (64) Les collections d'archives du baron de Joursanvault ont, en effet, été dispersées pour la plupart.
- (65) Compte pour l'année 1404-1405 : A. N., KK 267. Les extraits rapportés ici proviennent des folios 46 v^o-49.
- (66) Les châteaux de la baronnie de Coucy étaient : Coucy, Folembray, La Fère, Saint-Gobain, Marle, Assis-sur-Serre, Gercy, Le Châtelet (commune de Bosmont-sur-Serre).
- (67) Moyniers : actuellement Mont-Aimé, commune de Bergère-les-Vertus.
- (68) Ces châteaux étaient en tous cas pourvus de capitaines en 1402, et n'étaient donc plus totalement ruinés (Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, Registre III d'Aubron, fol. 254-255, 260).
- (69) Coucy reçoit en 1400-1401 300 lances ferrées, et 14 bassinets (De Gaulle, *op. cit.*, référence 665). Puis, en 1402 : 59 grandes lances, 38 petites lances, 12 canons chargés, 165 plombées, 1 sac et demi de poudre à canon, 18 arbalètes dont une sans étrier, 2 gros haussepieds, 5 poulies et trois caisses de viretons (Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, Registre III d'Aubron, fol. 286). Autres mentions non quantitatives : De Gaulle, *op. cit.*, références 666, 1176 ; Bibliothèque nationale, p. o. 2155, n^o 301. Assis reçoit en 1403 5 canons, Gercy 2 (Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, Registre III d'Aubron, fol. 230 ; De Gaulle, *op. cit.*, référence 667 ; British Museum, Additional Charters, 2592-2594).
- (70) Le 15 septembre 1405, Pierrefonds et Brie-Comté-Robert reçoivent 200 lances ferrées, 12 tilloles pour tendre et monter les arbalètes (A. N., KK 267, fol. 51 v^o). Le 28 août, Pierrefonds avait reçu 78 lances enflammées, 10 caisses de viretons empennés, 20 arbalètes, 4 poulies, 2 canons. Le lendemain, 120 lances, 2 canons sans charge, 30 arbalètes, 10 caisses de viretons et 8 tilloles étaient livrés à Brie (A. N., KK 267, fol. 51 v^o). Enfin, le 20 septembre 1405, 54 arbalètes ont été livrées à Pierrefonds et La Ferté-Milon (A. N., KK 267, fol. 127 r^o).
- (71) A. N., KK 267, fol. 80-83 (Coucy, Assis, Gercy) ; Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, Registre III d'Aubron, fol. 234 (Chauny) ; fol. 241 (La Ferté-Bernard) ; fol. 255 (Neuilly-Saint-Front) ; Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, titres originaux, n^o 471 (Châteauneuf) ; De Gaulle, *op. cit.*, référence 2898 (Orléanais), etc...
- (72) Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, titres originaux, n^o 475. A titre de comparaison, Pierrefonds était défendu en 1410, durant une époque troublée, par 1 capitaine, 6 hommes d'armes, 7 arbalétriers, 2 archers ; au même moment, Coucy servait de base d'opération à 4 chevaliers, 7 écuyers, 68 hommes d'armes, 10 archers, 11 arbalétriers. Ces troupes se répartissaient en une demi-douzaine de compagnies chargées de défendre les châteaux de la baronnie. Douze hommes étaient chargés de la ville même de Coucy. De la même façon, 8 chevaliers, 3 écuyers, 27 hommes d'armes, 17 archers et 1 arbalétrier se servaient de Crépy comme base d'opération pour le duché de Valois (Bibliothèque nationale, coll. Bastard d'Estaing, titres originaux, n^o 3641).
- (73) Les chemins traditionnels Flandre-Champagne-Bourgogne traversaient, en effet, les possessions de Louis d'Orléans. Cependant il était relativement facile de les contourner à l'est de Reims (voir figure 2).
- (74) Les trois châteaux vassaux étaient Nanteuil, Braine, Vez. Nanteuil appartenait à la famille de Passy-Châtillon (Carlier, *op. cit.*, t. II, livre IV, p. 32, 123 ; livre V, p. 203 ; A. N., P 1893, fol. 24) ; Braine était en possession des comtes de Roucy (A. N., P 1893, fol. 161) ; Vez enfin appartenait à la famille de Saint-Clair (A. N., P 1893, fol. 37 ; L. Graves, *Précis statistique sur le canton de Crépy-en-Valois*, sans lieu ni date, p. 179-180). Montépilloy dépendait de la châtellenie royale de Senlis, et n'était donc pas vassal du duc de Valois. Ce château a été attribué par Viollet-le-Duc à Louis d'Orléans, alors que, très vraisemblablement, il ne lui a jamais appartenu. On y trouve en effet en 1383 Enguerrand de Coucy (Miro, *op. cit.*, t. 2, p. 297), puis en 1389 le connétable de Clisson (Archives de Chantilly, Carton 125, n^o 1). Enfin, en 1409 le propriétaire en est Guillaume le Bouteiller de Senlis (Archives de Chantilly, Carton 125, n^o 2). Quant aux châteaux de Verberie, Louvry et Gesvres, ils n'ont, semble-t-il, jamais existé : Carlier plaçait, en effet, un château à Verberie sur l'emplacement d'un palais carolingien (*op. cit.*, t. I, livre II, p. 269), alors qu'aucun texte médiéval ne fait état d'un tel ouvrage. De même, Louvry n'est signalé par aucun document, alors que Gesvres est un château implanté au xvii^e siècle à Tresmes.
- (75) Comme nous le verrons plus loin, les châteaux des vassaux n'étaient bien souvent que de piètres fortifications, incapables de résister à des armées bien équipées.
- (76) Voir en particulier Grodecki, *op. cit.*
- (77) La séparation est vraiment arbitraire : les réseaux défensifs indiqués par les auteurs comprennent toujours Coucy, qui n'appartenait déjà plus au Valois ; par contre, les places de Saint-Gobain, Chauny, toutes proches de Coucy, ne sont pas prises en compte...
- (78) Sur cette guerre, conséquence de l'assassinat de Louis d'Orléans, voir : Monstrelet, *op. cit.*, t. 2, p. 152 et suiv. ; *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, édité par B. Bellaguet, Paris, 1839-1841, t. IV, p. 452 et suiv. ; voir également P. Champion, *La vie de Charles d'Orléans*, Paris, 1911, p. 92 et suiv.
- (79) Monstrelet, *op. cit.*, p. 187, 198, 208 ; Religieux, *op. cit.*, p. 489, 527.
- (80) Ainsi, par exemple, en 1401, lorsque le duc de Bourgogne entre à Paris avec une armée, voir note 34.
- (81) Viollet-le-Duc le suggérait déjà, et on retrouve cette idée dans Colonel Rocolle, *2.000 ans de fortification française*, Paris-Limoges, 1972, t. I, p. 86.
- (82) Monstrelet, *op. cit.*, p. 173-179 ; Religieux, *op. cit.*, p. 469-471.
- (83) Le Religieux de Saint-Denis prétend même que toutes les places auraient été réduites en l'espace de neuf jours, ce qui paraît un peu exagéré (Religieux, *op. cit.*, p. 571).
- (84) Crépy : Monstrelet, *op. cit.*, p. 213. Pierrefonds : Monstrelet, *op. cit.*, p. 213 ; Carlier, *op. cit.*, t. II, livre V, p. 415 ; Dupont-Ferrier, *op. cit.*, n^{os} 21100-21103. La Ferté-Milon : Dupont-Ferrier, *op. cit.*, n^o 21081. Neuilly-Saint-Front : Dupont-Ferrier, *op. cit.*, n^o 23386.
- (85) Dupont-Ferrier, *op. cit.*, n^{os} 23345-23351. Coucy semble avoir posé plus de problèmes aux troupes royales, puisque le siège aurait duré trois mois (Monstrelet, *op. cit.*, p. 217 ; Religieux, *op. cit.*, p. 583).
- (86) Nous avons dressé cette carte des anciennes routes à l'aide de deux sources principales : pour l'Oise, L. Graves, *Précis statistique du département de l'Oise*, sans lieu ni date ; pour l'Aisne, A. Piette, *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, Laon, 1856-1862. Dans le premier de ces deux ouvrages, on trouvera, canton par canton, la liste de tous les

chemins anciens repérés par l'auteur : un résumé en est donné dans L. Graves, *Notices archéologiques sur le département de l'Oise*, Beauvais, 1856. Pour l'Aisne, l'ouvrage cité ne donne que la liste des itinéraires gallo-romains. S'il est certain que la plupart étaient encore utilisés au Moyen Age (quelques-uns le sont encore de nos jours), il conviendrait de compléter cette liste par les autres chemins, plus récents, également utilisés au Moyen Age.

(87) Les imbrications de fiefs étaient, en effet, monnaie courante au Moyen Age, et, à l'exception des frontières linéaires telles que l'Epte au XII^e siècle, rares ont été les délimitations précises entre les grands états, tels le comté de Champagne et le domaine royal. Voir : J. F. Lemarignier, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Lille, 1945 ; R. Dion, *Les frontières de la France*, Paris, 1947 ; J. Hubert, *La frontière occidentale du comté de Champagne du XI^e au XIII^e siècle*, *Recueil des travaux offerts à Cl. Brunel*, Paris, 1955, p. 15-30.

(88) Carlier, *op. cit.*, t. I, livre I, planche I.

(89) En réalité, le duché de Valois ne comprenait pas la partie nord de la carte (fig. 6), et se limitait approximativement à l'Aisne ; l'enclave du comté de Soissons était nettement plus vaste, comprenant Vic, Pernant, Berzy, Septmonts, Bucy-le-long. Au sud, Crouy et Gandelu n'appartenaient pas à la principauté. Nous traiterons de plus du château de Montépilloy, non inclus sur la carte de Carlier. Pour simplifier notre terminologie, nous appellerons désormais Valois la région ainsi définie.

(90) Celles-ci ont, au surplus, fait l'objet de deux études exhaustives pour le XIV^e siècle : voir Ancien, *op. cit.* en note 1.

(91) Un tel découpage en périodes comporte évidemment une part d'arbitraire, puisque nous ne connaissons pas précisément la majorité des dates de construction des ouvrages. Nous constaterons cependant plusieurs solutions de continuité, correspondant à des modifications de la situation politique : 1185-1213, mainmise de Philippe II sur Pierrefonds, puis sur le Valois ; 1346-1357-1358, premières incursions anglaises, puis apparition des grandes compagnies, et Jacquerie ; 1441, libération de l'Île-de-France.

(92) Carlier, *op. cit.*, t. I, livre II, p. 247 et suiv. Cet auteur donne de plus une description des ruines à son époque, ainsi qu'une médiocre gravure. Sur la plate-forme jouxtant la motte, au sommet de la colline, s'élevait un logis fortifié, alors que la motte elle-même portait sans doute un donjon (voir note 24).

(93) Dans son état actuel, l'enceinte peut être postérieure au XI^e siècle : aucun élément architectural ne permet de trancher.

(94) Aucune étude des mottes régionales n'a jusqu'à présent été réalisée, et la recherche sur le terrain n'est guère concluante. La toponymie fournit de nombreux lieux-dits « La Motte » et « Le Plessis », qui paraissent ne plus comporter aucun vestige. Signalons d'autre part qu'une motte circulaire existait à Montépilloy, à 600 mètres nord-nord-est environ du château : elle semble avoir disparu lors des mises en culture (voir A. N., plans N II, Oise 32, N III, Oise 181). Une autre motte devait exister à Billy-sur-Ourcq, puisqu'un dénombrement de 1376 mentionne : « Premièrement la meson delez le moustier et le jardin tenant à la dite maison avec la mote et les fossez d'entour. » (A. N., P 1893, fol. 167 r^o.)

(95) Ceci n'exclut pas, évidemment, que d'autres forteresses aient existé à cette époque : ainsi, de façon certaine Crépy, Pierrefonds, Viviers. On sait même que Philippe d'Alsace fit élever dans ce dernier lieu un donjon à la fin du XII^e siècle (Carlier, *op. cit.*, t. I, livre III, p. 414).

(96) L'aquarelle de Tavernier conservée à la Bibliothèque nationale (Bibliothèque nationale, Cab. Est., Ve 26j, n^o 82), et reproduite par Delbarre (fig. 8) témoigne bien de cet état de fait. On notera le mâchicoulis double qui protégeait la poterne du donjon, ainsi que les restes de la petite enceinte.

(97) Le donjon d'Ambleny appartenait aux seigneurs de Pierrefonds, qui le tenaient du chapitre de Soissons (Carlier, *op. cit.*, t. II, livre IV, p. 36) ; il passa dans le domaine royal vers 1185, en même temps que Pierrefonds (note 13), et il est compté, au début du XIII^e siècle, parmi les forteresses tenues par Philippe II (A. N., JJ 7, fol. 69). En tout état de cause, ce donjon, en raison de ses caractères archaïques (en particulier complexité des communications), ne saurait être attribué aux architectes de Philippe II ; il ne peut être qu'antérieur à l'achat de la seigneurie vers 1185. La régularité de l'appareil, la présence d'un escalier en vis nous conduisent donc à dater ce donjon des années 1150-1185.

(98) Il n'est pas certain que Montépilloy ait reçu d'autres flanquements que ses tours d'entrée, les restes actuels n'en faisant pas état. Par contre, Oulchy était flanqué de tours circulaires, dont certaines existaient encore en 1756 (A. N., plan N III, Aisne 123).

(99) Cette affirmation s'entend pour les constructions neuves ; par contre, Oulchy possédait sans doute sur sa motte un donjon antérieur, et l'enceinte de Montépilloy renfermait peut-être un donjon.

(100) Généralement, les talus, appareillés en grès, sont peu marqués. Une exception à Passy, où les tours d'angle possédaient des talus remarquables, en troncs de cône très ouvert (figure 14). Signalons également, à titre d'exception, les très curieuses « roues dentées » apparaissant à la base des tours de Fère.

(101) Le doute est cependant permis pour Fère, reconstruit intérieurement au XVI^e siècle.

(102) L'enceinte de La Ferté-Milon possédait vingt-et-une tours, y compris celles des portes, pour un périmètre de 870 mètres environ (A. N., plan N III, Aisne 133) ; l'intervalle entre les tours était donc, en moyenne, 50 mètres. Le plan de cette enceinte est assez singulier, et l'avancée de la porte de Bourneville reste inexplicable : de plus, ce secteur a été bouleversé par l'implantation du château de Louis d'Orléans. La basse-cour de Bazoches avait vingt-deux tours, selon Lefèvre-Pontalis, pour un périmètre de 900 mètres environ, ce qui donnerait un intervalle moyen de 45 mètres.

(103) En particulier la tour, très bien conservée, qui jouxte la tour à éperon sud du château : cylindrique, elle était assise à cheval sur la courtine, et possédait, au second niveau, trois archères vers l'extérieur, et deux vers l'intérieur.

(104) Ainsi à Chânon, Issoudun, Laon, Lillebonne, Péronne, Rouen, etc... Nous n'affirmerons pas cependant que La Ferté-Milon date certainement du règne de Philippe II, aucune preuve écrite n'en existant jusqu'à présent ; en tous cas, il n'est guère probable que l'enceinte soit antérieure à 1213.

(105) Passy aurait été, selon Carlier, cédé par Philippe II au chevalier Pierre Tristan après Bouvines (Carlier, *op. cit.*, t. II, livre IV, p. 32 et suiv.). Cette source est cependant sujette à caution, et il est préférable de s'en tenir à la concession officielle du fief en 1223 par le roi Louis VIII au même chevalier (voir Poquet, *Passy-en-Valois*, *op. cit.*, dans la bibliographie).

(106) Ainsi avons-nous mentions de fortifications à Provins, Mont-Aimé, Binson en 1230 ; à Nogent-le-Roy, Mary-sur-Marne, Meaux en 1235 (voir H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, Paris, 1859-1869, t. IV, livre IX, p. 212-280). On peut raisonnablement penser que le comte ne se limita pas à la fortification de ces seules places, et qu'il entreprit une modernisation de la plupart de ses forteresses : ainsi le château de Neuilly, totalement disparu, que Carlier attribue à Thibault IV, et qu'il décrit ainsi : « Le château était un édifice carré, flanqué de huit tours rondes, une à chaque angle et une autre entre deux... » (Carlier, *op. cit.*, t. I, livre III, p. 390.)

(107) *Vir nobilis Theobaldus Campaniae et Briac comes palatinus mihi et heredibus meis concesserit facere domum de Nigella fortem...* (1226) (Bibliothèque nationale, n. a. lat., n° 2454, fol. 224 v°-225). La charte est publiée dans L. Chanteau le Febvre, *Traité des fiefs et de leur origine*, Paris, 1662, t. II, p. 171.

(108) Pour Fère : *Comitissa vero mihi concessit per istas conventiones quod ego possim facere unam fortiteriam in meo allodio de Fara...* (1206) (Bibliothèque nationale, a. f. lat., 5992, fol. 8-9). Le texte de la charte est en partie reproduit dans E. Moreau-Nelaton, *Histoire de Fère-en-Tardenois*, Paris, 1911, t. I, p. 58-61. En ce qui concerne Braine, le château de la Folie est généralement daté du tout début du XIII^e siècle ; pour Lefèvre-Pontalis, qui s'appuie sur un historien du XVII^e siècle (Bibliothèque nationale, coll. Dupuy, n° 387, fol. 14 v°), le château serait attribuable à Robert II de Dreux, en 1206, alors que P. Hélot l'attribue, sur la foi de la tradition, à sa mère Agnès, morte entre 1202 et 1208. Aucune de ces deux datations ne repose sur des sources sûres, et il est aussi vraisemblable que l'ouvrage ait été construit aux alentours de 1230, comme appoint au château qui se trouvait dans la ville même de Braine : le comte de Dreux fut en effet, à cette époque, en guerre successivement contre le roi et contre le comte de Champagne. Sur le plan architectural, les caractères évolués de La Folie (voûtements, gaine, tours jumelles), sembleraient pouvoir confirmer cette hypothèse. Quant à Bazoches, on remarquera que la première mention du château remonte à 1232, date à laquelle Nicolas de Bazoches fait hommage de sa maison forte à l'évêque de Soissons (Archives de l'Aisne, G 253, fol. 155).

(109) C'est en effet en 1236 que la réconciliation du comte de Champagne et du roi fut définitive.

(110) Le château est presque totalement détruit, à l'exception de deux tours, dont l'une est rasée, et d'une cave voûtée. Ce château avait été passablement transformé au XVI^e siècle et postérieurement (voir la copie d'un plan du XVIII^e siècle : Bibliothèque nationale, Cab. Est., coll. Fleury, t. XXXI, fol. 28-30).

(111) *Dominus Johannes de Cramailles tenet de rege domum fortem, turrin et IIII tornellas...* entre 1249 et 1252 (Longnon, *Rôle des fiefs...*, *op. cit.*, p. 147, n° 693). « C'est assavoir de la tour de la maison fort de Cramailles... » entre 1256 et 1270 (Longnon, *Documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 259, n° 6037). Le premier de ces deux textes indique un château encadré de quatre tours, avec donjon, dont la présence semble confirmée par le second texte.

(112) L'aménagement intérieur des fenêtres du second niveau est sans doute postérieur à la construction initiale.

(113) « C'est li fiez que Jehans d... be... tient de ma dame la roïne de Navarre : sa fort meson de Gandeluz... » (Longnon, *Documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 365, n° 6882).

(114) Ce type d'archères s'est extrêmement répandu durant la seconde moitié du XIII^e siècle ; il avait l'avantage de faciliter le tir à l'arbalète.

(115) *Jehannins de Ermenteris tenet domum fortem de Ermenteris...* (Longnon, *Rôle des fiefs...*, *op. cit.*, p. 148, n° 698).

(116) La datation de ces mâchicoulis est très difficile, car le château n'offre aucun autre élément architectural susceptible d'apporter une indication. C'est donc par comparaison avec d'autres ouvrages similaires que nous proposons cette datation (en particulier ceux de Farcheville, datés des années 1300).

(117) Une telle distinction ne peut être évidemment parfaite ; ainsi le château de Septmonts se rattache-t-il, par sa conception d'ensemble, au premier groupe, alors que, sur le plan architectural pur, cet ouvrage a très nettement été marqué par les deux constructions duciales voisines.

(118) Septmonts possédait également des logis, sans doute légèrement fortifiés : du premier, qui date du début du XIV^e siècle, subsistent quelques ruines, en particulier la très belle « salle Saint-Louis ». Un second logis lui succéda à la fin du XIV^e siècle, mais il a totalement disparu.

(119) On affirme généralement que le donjon de Montépilloy possédait une chemise, comme par exemple celui de Goucy. Les seuls restes actuellement visibles de cette « chemise » se trouvent inclus dans le réduit fortifié implanté plus tardivement que le donjon ; l'appareillage de ces restes est identique à celui des courtines du réduit. Sans l'aide de fouilles circonstanciées, il est hasardeux de prétendre que cette « chemise » faisait le tour complet du donjon, et qu'elle avait été implantée en même temps que celui-ci comme ouvrage de protection ; en attendant de telles fouilles, nous estimons que l'ouvrage dont subsistent les vestiges appartient à une campagne de travaux postérieure à celle du donjon. Nous verrons plus loin comment en justifier l'existence (voir note 134).

(120) Ces quatre bretèches avaient pour rôle de protéger les quatre ouvertures du second niveau.

(121) Le donjon de Montépilloy a fait l'objet de plusieurs tentatives de datation. La première est due à Viollet-le-Duc : celui-ci estimait que le donjon avait été en grande partie construit au XII^e siècle, puis surélevé sous Louis d'Orléans (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. IX, p. 133-136) ; B. Ancien, par contre, attribue le donjon entier aux années 1400 (*op. cit.* en bibliographie). Il est de fait, comme le remarquait Viollet-le-Duc, que deux campagnes ont marqué ce donjon : la jointure s'en situe à cinq assises sous les corbeaux des mâchicoulis, et cette reprise est nettement décelable au même niveau, à l'intérieur du donjon. La seconde campagne, durant laquelle furent ajoutés les mâchicoulis, peut être facilement datée des années 1409-1411 (voir notes 132, et 133). Quant à la première campagne, elle ne date certainement pas du XII^e siècle : ce siècle ne pratiquait pas couramment l'assommoir et la herse dans les portes de ses donjons, ni les archères ni même les voûtes d'ogives. Le donjon pourrait alors dater du XIII^e siècle, mais son parement, ses fenêtres, ses ogives ne s'apparenteraient à aucun donjon contemporain. Il nous semble donc vraisemblable que ce donjon a été construit dans la seconde moitié du XIV^e siècle ; sans doute est-il légèrement plus vieux que ne le suggère B. Ancien, et nous l'attribuons volontiers à Robert de Lorris, entre 1358 et 1380 : son château d'Ermenonville venait d'être détruit par les Jacques. Droizy s'apparente par bien des détails à Montépilloy, en particulier par l'aménagement intérieur des salles. Ces deux donjons font visiblement partie d'une même « école », et doivent avoir été construits à peu d'années d'intervalle.

(122) Le donjon a été ruiné par la guerre de 1914-1918, et nombre de détails architecturaux ont disparu, tels que les

fenêtres, ou encore la bretèche qui protégeait la poterne d'entrée. L'intérieur du donjon, habité jusqu'à cette guerre, avait été très remanié à toutes époques : le rez-de-chaussée, en particulier, fut voûté sur ogives au XVI^e siècle.

(123) Les mâchicoulis du donjon sont d'un type assez peu fréquent, puisqu'ils ne consistent pas en des corbeaux séparés par des intervalles réguliers, mais, à l'inverse, en orifices ménagés dans un encorbellement régnant sur tout le pourtour ; cette disposition se retrouve au logis de Grouy.

(124) Nous noterons en particulier les décorations de toutes sortes (fenêtres, cheminées, profils d'ogives). Vez a été attribué, à tort, à Louis d'Orléans, alors qu'il ne lui a jamais appartenu (voir note 74). Le donjon et la courtine est, qui sont sans doute les résultats de la campagne de travaux la plus tardive, doivent cependant dater de son règne, ou lui être légèrement antérieurs : la similitude des détails d'exécution avec les œuvres duciales est en effet assez significative. La présence de mâchicoulis à Grouy, les colonnettes qui décorent les fenêtres, et l'existence d'un pont-levis à contrepoids nous inclinent à penser que le donjon et le logis sont également du dernier quart du XIV^e siècle, ou premier quart du XV^e siècle, de même que Septmonts, très bien daté par B. Ancien (voir bibliographie). Reste Pernant, difficile à dater précisément en raison des destructions qu'il a subies : sans doute ce château appartient-il à la seconde moitié du XIV^e siècle, si l'on en croit les anciennes photographies.

(125) Ces petits ouvrages, assez fragiles, ont très fréquemment disparu, alors qu'ils se trouvaient un peu partout : un exemple très net en est fourni par l'enceinte de Crépy, que Duviert représente garnie d'échauguettes sur contreforts en 1611 (Bibliothèque nationale, Cab. Est., Vx 23 Rés.) : pas une n'a subsisté.

(126) A Vez existe un très curieux dispositif aménagé dans la courtine nord : sur toute la longueur de la courtine sont percées deux rangées superposées de petites fentes (0^m50), sans ébrasements intérieurs ni extérieurs. Ce dispositif semble avoir été étudié pour fournir un flanquement correct, sans affaiblir les courtines.

(127) La guette de Septmonts en est un bon exemple.

(128) Cependant, aucun d'eux, malgré leur importance, n'a encore fait l'objet d'une étude définitive, mettant au point toutes les incertitudes relatives à ces châteaux.

(129) Bien qu'il soit universellement connu, Pierrefonds n'en regorge pas moins de problèmes non élucidés. Nous n'entrerons pas ici dans la polémique qui a pour objet l'emplacement du château initial de Pierrefonds ; il est par contre impossible de passer sous silence la séduisante thèse de J. Harmand relative au château actuel. Pour cet auteur, le château aurait été l'objet de deux campagnes successives. La première, due à Philippe d'Orléans, ou même à Louis d'Orléans, aurait vu s'édifier un manoir fortifié : celui-ci aurait essentiellement compris le logis, le donjon à contreforts, la « cour aux provisions », ainsi que les tours « César » et « Charlemagne ». Dans la seconde campagne, le château aurait été complété pour offrir le plan d'ensemble antérieur aux restaurations. Cette hypothèse paraît convaincante : elle explique en effet les dispositions intérieures déséquilibrées du château. Il convient cependant, avant de trancher, d'attendre une étude critique définitive, annoncée par J. Harmand : nous ne donnons donc de Pierrefonds qu'un plan fort sommaire (voir J. Harmand, *op. cit.*).

(130) Seules les caves, très hautes, étaient voûtées.

(131) Ce genre d'éperons ne se retrouve, à notre connaissance, qu'aux portes de Carcassonne et de Penne-d'Albigeois, antérieures d'un siècle à La Ferté-Milon. Dans ce dernier château, les axes des éperons, légèrement divergents, n'étaient pas perpendiculaires à la façade. Ces dispositions semblent avoir été dictées par des considérations « balistiques » : les assiégeants ne pouvaient guère s'établir en face même du château, étant gênés par l'avancée de l'enceinte urbaine ; ils ne pouvaient donc tirer que de biais, du rebord du plateau. De telles précautions paraissent assez sophistiquées lorsque l'on songe aux énormes fenêtres percées dans les murs...

(132) Les comptes de la terre et seigneurie de Brasseuse pour 1411-1412 (Archives de Chantilly, B 120 : 2 ; extraits dans G. Macon, *Montépilloy*, Senlis, 1912) mentionnent en effet : « A Simonnet Maltaille pour avoir reçu et taillé la pierre du chateau pour l'ouvrage de Montespillouer par l'espace de II ans... » (fol. 27 r^o). Les travaux duraient donc depuis 1409 au moins.

(133) Il est impossible de citer ici toutes les mentions désignant, dans les comptes de 1411, l'ensemble des ouvrages neufs. Retenons que la courtine ouest du réduit y est désignée avec sa porte à pont-levis ; de même, on y trouve mention de la tour héli-cylindrique bâtie au sud du réduit. Comme nous l'avons vu plus haut (note 121), le donjon fut repris à son sommet : des mâchicoulis furent ajoutés, alors qu'on édifiait, à l'intérieur de la tour, une vis destinée à remplacer l'ancien escalier rampant ; de même, la salle du haut fut voûtée, et plusieurs nouvelles baies furent percées.

(134) Nous interprétons ainsi les restes déjà évoqués dans la note 119. Le donjon interrompait en effet de façon irrémédiable la continuité des chemins de ronde ; aussi, puisque l'on ne pouvait réaliser, comme à Septmonts par exemple, aucun passage traversant les murs même du donjon, l'architecte imagina un passage le détournant. Rappelons que cette hypothèse demande à être vérifiée par des fouilles.

(135) Ces mâchicoulis se retrouvent également au château de Coucy. Leur type est très original, puisqu'ils comportent un ressaut intérieur destiné à arrêter les flèches (voir figure 27) ; de plus, la quatrième assise des corbeaux a toujours un profil différent des trois autres. Cette ressemblance tendrait à prouver que les mêmes architectes ont œuvré à Pierrefonds, La Ferté-Milon, Coucy, et Montépilloy ; ceci est d'autant moins improbable qu'Enguerrand de Coucy était un familier de Louis d'Orléans (les travaux de modernisation de Coucy commencèrent en 1386-1387, et Enguerrand VII est chargé, en 1393 par le duc de mener la campagne d'Italie), de même que Guillaume le Bouteiller (ce dernier fut chambellan de Louis en 1404 (A. N., KK 267, fol. 58 v^o), et soutint activement Charles d'Orléans en 1441).

(136) Cet ouvrage est clairement désigné dans les comptes sous le nom d'« auvents » (fol. 27 v^o-28).

(137) Berzy a été acheté vers 1445 par Pierre de Louvain (Ancien, *Septmonts, son château...*, *op. cit.* en bibliographie, p. 49). Quoiqu'en dise cet auteur, il est peu probable que le château comporte des parties du XIII^e ou du XIV^e siècle : si l'on ne tient pas compte des modifications apportées au XVI^e siècle, les parements tant intérieurs qu'extérieurs, sont parfaitement homogènes, et nulle part des reprises ne sont visibles. Le châtelet d'entrée, en particulier, a été bâti en une seule campagne, comme en témoignent la régularité et la continuité des assises du parement. Il est fort probable que le château a été construit par Louvain après son acquisition.

(138) Cette petite tourelle, à moitié imbriquée dans une maison moderne, ne peut être identifiée avec le donjon construit par Philippe d'Alsace au XII^e siècle (voir note 95) : d'après les textes cités par Carlier, ce donjon se serait élevé à proximité immédiate de l'église, alors que le vestige actuel en est assez éloigné.

(139) On trouvera quelques représentations anciennes de ces enceintes à la Bibliothèque nationale : la plus ancienne, celle de Duviert, représente le front sud en 1611 (Cab. Est., Vx 23 Rés.). Des éléments isolés (Porte du Beffroi ou des Oinciers, Poterne pour la première enceinte, Porte du Paon pour la seconde) sont consignés dans Cab. Est., Ve 26i, n° 66 ; Ve 26j, n° 84 ; Va 60, t. 2.

(140) Ce fief aurait été détaché des possessions comtales au XI^e siècle, au bénéfice de la branche cadette de la famille comtale (Carlier, *op. cit.*, t. I, livre II, p. 276), et récupéré vers 1218 par Philippe Auguste (Carlier, *op. cit.*, t. II, livre IV, p. 16). En 1438, il était affié à Robert de Châtillon (A. N., R 4 : 87).

(141) « L'ostel du donjon qui est le principal ostel de la terre, fief et seigneurie du donjon, et contient le comble de la grant salle qui est droit cinq travées, et la chapelle Saint-Aubin tenant à icelle trois travées ; assis iceluy hostel lui joignant, et contigu du chastel dudit Crespy, tenant à la muraille de la fermeté dudit Crespy et aboutant aux fossés dudit chastel... » (A. N., R 4 : 87, fol. 2 r^o). Malheureusement, le texte n'est pas plus précis, et n'explique pas les dispositions curieuses de ce fief, en particulier l'emplacement relatif de l'Auditoire et de la porterie.

(142) Voir Ancien, *Septmonts, son château...*, *op. cit.* en bibliographie, p. 43. Les Condé, qui rebâtirent le château, le dotèrent de deux terrasses d'artillerie flanquées de simili-bastions : ces ouvrages sont les seuls restes actuels, et constituent un témoin fort intéressant de la fortification individuelle au XVI^e siècle.

(143) Bibliothèque nationale, Cab. Est., coll. Fleury, t. XXXI, fol. 33-34.

(144) Ces dispositions ont maintenant disparu : le cours de l'Aisne a été modifié, et la tour détruite. Un plan ancien témoigne cependant de l'ancien état des lieux, et diverses gravures représentent le tour et l'ancienne porte du bourg : Bibliothèque nationale, Cab. Est., coll. Fleury, t. XXV, fol. 17-19. Une ancienne photographie de la porte est conservée à la photothèque de la Caisse nationale des Monuments historiques.

(145) Ainsi Houdan, Étampes, Niort, Mez-le-Maréchal, etc... Dans tous ces ouvrages s'est affirmée la recherche du flanquement, en vue de combler les angles morts des plans rectangulaires ; cependant, ces recherches semblent avoir eu peu de succès, étant donné le manque de diffusion des divers procédés au cours du XIII^e siècle. Sur ce sujet, il convient de consulter les deux excellents articles de Pierre Héliot : P. Héliot, *L'évolution du donjon dans le nord-ouest de la France et en Angleterre au XII^e siècle*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, nouvelle série, n° 5, 1969, p. 141-194 ; P. Héliot, *Les donjons de Niort et la fortification médiévale*, dans *Revue du Bas-Poitou et des provinces de l'Ouest*, 1970, n° 1, p. 45-69.

(146) Il ne nous est pas possible de donner ici tous les articles et ouvrages traitant, de près ou de loin, des châteaux de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle. Nous n'en retiendrons ici que les plus importants, dus cette fois encore à P. Héliot : P. Héliot, *Le château de Boulogne-sur-Mer et les châteaux gothiques de plan polygonal*, dans *Revue archéologique*, 6^e série, t. XXVII, 1947, p. 41 et suiv. ; P. Héliot, *Le Château-Gaillard et les forteresses des XII^e et XIII^e siècles en Europe occidentale*, dans *Château-Gaillard*, t. I, Colloque des Andelys, 1962, p. 55-75 ; P. Héliot, *La genèse des châteaux de plan rectangulaire en France et en Angleterre*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires et scientifiques*, 1965, p. 238-257 ; P. Héliot, *Le château de Nesles-en-Dôle et la fortification du XIII^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, t. 89, 1974, p. 107-123.

(147) Citons, pour mémoire, quelques autres fortifications champenoises sans doute attribuables à cette époque : Montaignillon, Château-Thierry, Provins (tous deux en partie), Grécy-en-Brie.

(148) Nous noterons en particulier, par rapport aux forteresses royales, l'absence presque systématique de donjon dans les châteaux étudiés : seul Nesles en possède un, mais ce château n'est que la copie servile du château royal de Dourdan. Le donjon n'était donc plus ressenti comme nécessaire, alors que durant tout le règne de Philippe II, il se dressait de façon quasi automatique dans les châteaux royaux, à l'exception de Yèvre-le-Châtel. La volonté de recherche se traduit essentiellement à La Folie : essais de flanquements, avec les trois tours jumelées de la courtine nord-ouest, présence d'une petite gaine de circulation dans la courtine sud-est.

(149) Jamais les enceintes urbaines n'ont encore fait l'objet d'aussi savantes études que les châteaux : aussi, alors que ces derniers sont fort bien connus pour la première moitié du XIII^e siècle, les enceintes, elles, restent dans une ombre totale. L'enceinte de La Ferté-Milon ne peut guère être comparée qu'à celle de Paris (1190-1211), qui paraît légèrement plus ancienne (absence de voûtements dans les tours).

(150) Sur la fortification de ces régions, voir notamment : J. Gardelles, *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du sud-ouest*, Paris, 1972 ; H. P. Eydoux, *Châteaux des pays de l'Aude*, dans *Congrès archéologique de France*, 131^e session, Pays de l'Aude, 1973, p. 169-253.

(151) Sur ce type de mâchicoulis, voir P. Barbier, *La France féodale, Châteaux forts et églises fortifiées*, Saint-Brieuc, 1968, p. 52-56 ; Héliot, *Château-Gaillard...*, *op. cit.*, p. 64-65, et *Les donjons de Niort...*, *op. cit.*, p. 60-62. Dans le nord de la France, ces défenses sont assez rares : on les trouve à Lucheux et Château-Gaillard (XII^e siècle), puis à Farcheville et Lagrange-Bléneau. Les mâchicoulis de Saponay sont presque identiques à ceux de Farcheville, datés des années 1300, et il n'est pas impossible qu'ils s'en inspirent (voir H. P. Eydoux, *Le château de Farcheville*, dans *Monuments méconnus (Paris et Ile-de-France)*, Paris, 1975, p. 227-237).

(152) Alors que les châteaux du XIII^e siècle ont fait l'objet de très nombreuses études comparatives, il n'en est pas de même, à notre connaissance, de ceux du XIV^e siècle ; on se rapportera donc, pour ceux-ci, aux ouvrages généraux d'architecture militaire.

(153) Vincennes constitue bien sûr dans ce groupe une exception, puisque le donjon était complété par une très vaste et puissante enceinte.

(154) Ces donjons ne se multiplient vraiment qu'à partir du milieu du XIV^e siècle, et la plupart de ceux que nous avons cités sont postérieurs à 1350 ; cette tendance se manifestait cependant dès la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, par exemple en Gascogne, dans les petits châteaux et les maisons-fortes (Gardelles, *op. cit.*, p. 72-80).

(155) Sur ces ouvrages, voir R. Gornon, *Dinan*, dans *Congrès archéologique de France*, 107^e session, Saint-Brieuc, 1949, p. 172-186 et M. E. Monier, *Dinan, mille ans d'histoire*, Dinan, 1968, p. 249-289. Pour Saint-Malo, dans le *Congrès archéologique* cité, R. Gornon, *Le château de Saint-Malo*, p. 320 et suiv. et F. M. Buffet, *L'enceinte de Saint-Malo*, p. 309-320.

(156) Cet ouvrage a été construit à partir de 1369 ; la porte du fort Saint-André, à Villeneuve-lez-Avignon, légèrement antérieure, annonçait déjà les nouveaux principes de défense continue par son chemin de ronde ininterrompu sur tout son périmètre.
